Federal Court of Canada
1998 Report

Recycled Paper

102-04102/

TABLE OF CONTENTS

ntroduction of the Chief Justice

.0 Overview of the Federal Court of Canada 1
.1 Establishment 1
.2 Objectives of the Court 1
.3 Composition of the Court 1
.4 Deputy Judges 2
.5 Additional Duties of Judges 2
.6 Committees 3
.7 In Memoriam 3
.8 Transfers, Retirements, Elections of Status of Supernumerary Judge and Appointments 6
.9 Prothonotaries 6
.10 Composition of the Registry 6
.11 Judicial Administration 7
.12 Law Clerks 9

2.0 Jurisdiction and Procedure 9
2.1 Jurisdiction 9
2.2 Procedure 9
2.3 Rules Committee 10
2.4 Video-conferencing 11

3.0 Court Activities 11
3.1 Annual Meeting of the Court 11
3.2 Cameras in the Courtroom 11
3.3 Judicial Education 11
3.4 Regionalization and Merger 13
3.5 Visitors to the Court 16

4.0 Volume and Pace of Litigation 16
4.1 Delay Reduction Programme Update 17
4.2 Volume of Litigation in the Court of Appeal 17
4.3 Pace of Litigation in the Court of Appeal 19
4.4 Volume of Litigation in the Trial Division 20
4.5 Pace of Litigation in the Trial Division 24

5.0 Registry Activity 24
5.1 Overview 24
5.2 Auditor General's Report 24
5.3 Accommodations 25
5.4 Administrative Proceedings 25
5.5 Case Management 25
5.6 Automation 26
5.7 Registry Officer Development Programme 26
5.8 Financial Management 27
5.9 Registry Staff 27
5.10 Employment Equity 29

Appendix 1: Offices of the Federal Court of Canada 31
Appendix 2: Some statutes under which the Federal Court exercises jurisdiction 31

Federal Court of Canada
1998 Report

This is a report on the activities of the Federal Court of Canada for the year ending December 31, 1998. Parts 1 through 3 contain a brief history of the Court, its composition, as well as details of major events and activities which took place during the year. Part 4 contains a summary of statistical information concerning the volume and pace of litigation in both the Court of Appeal and the Trial Division. A summary of Registry activity is included in Part 5. The Registry of the Court publishes full details of its programmes and financial performance in annual Part III Estimates tabled in Parliament, but because the Registry is an integral part of the Court, a summary of the activities of the Registry is included in this report for completeness.

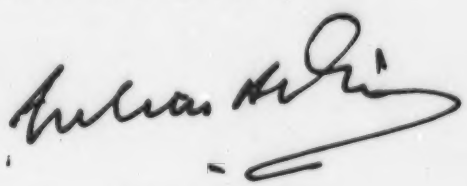

Julius A. Isaac

1.0 OVERVIEW OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

1.1 Establishment

The Federal Court of Canada was established in 1971 as successor to the Exchequer Court of Canada, which dates back to 1876[1]. Both courts were established under the authority of section 101 of the *Constitution Act, 1867*, as courts of law, equity and admiralty for the "better Administration of the Laws of Canada." The Court is a superior court of record and has civil and criminal jurisdiction.

The Court is bilingual, offering its services in both official languages of the nation, and bi-jural, administering the two legal systems - common law and civil law. It is also itinerant, in the sense that it sits and transacts business at any place in Canada, to suit, as nearly as may be, the convenience of the parties. Unlike most courts in Canada, the Federal Court travels to the venue most convenient to litigants.

1.2 Objectives of the Court

The objectives of the Court are to:

- Do justice and be seen to do justice in individual cases
- Resolve disputes according to law in a timely manner
- Protect individuals from the arbitrary use of government power
- Maintain a formal record of legal proceedings and their disposition

1.3 Composition of the Court

The Court consists of two divisions: the Federal Court of Appeal and the Federal Court - Trial Division. The judicial complement of the Court consists of a Chief Justice, an Associate Chief Justice, ten judges of the Court of Appeal and nineteen judges of the Trial Division. In addition, the Court is composed of senior judges who have elected supernumerary status under the *Judges Act*. The *Act* provides that a judge who has either attained the age of sixty-five years and has continued in judicial office for at least fifteen years, or has attained the age of seventy years and has continued in judicial office for at least ten years may elect supernumerary status.

The Chief Justice is president of the Court and of the Court of Appeal. The Associate Chief Justice is president of the Trial Division. Judges of each division are *ex officio* members of the other division. Five judges of the Court of Appeal, including the Chief Justice, and two judges of the Trial Division have been appointed directly from provincial superior courts.

In order to qualify for appointment as a judge of the Court, a candidate must be or have been a judge of a superior, county or district court in Canada, or a barrister or advocate of at least ten years standing at the bar of a province, or a person who has, for an aggregate of at least ten years been a barrister or advocate of the bar of any province and, after becoming a barrister or advocate at the bar of any province, exercised powers and performed duties and functions of a judicial nature on a full-time basis in respect of a position held pursuant to a law of Canada or a province. At least ten of the judges of the Court must be persons who have been judges of the Court of Appeal or Superior Court of Quebec, or have been members of the Quebec bar. At the present time there are thirteen such judges.

A list of the judges of the Court as of December 31, 1998, and the details of their appointment and status as regular or supernumerary judges appear at page 5.

1.4 Deputy Judges

Under section 10 of the *Federal Court Act*, a judge of a superior, county or district court in Canada, or any such former judge may be designated as a deputy judge of the Federal Court. Designations are made by the Governor in Council at the request of the Chief Justice. In 1998, the Chief Justice requested that the following former superior court judges act as deputy judges of the Court for limited periods on an *ad hoc* basis:

The Honourable François Chevalier, Q.C.
The Honourable Wesley Gibson Gray, Q.C.
The Honourable Darrel V. Heald, Q.C.
The Honourable David Howard Woodhouse Henry, Q.C.

[1] While its enabling legislation was passed in 1875, the Court was not fully operational until the following year.

1.5 Additional Duties of Judges

In addition to their normal duties, judges of the Court are required to devote considerable time to the work of other courts and tribunals. Judges of the Trial Division sit as Umpires to hear appeals under the *Employment Insurance Act*, under the leadership of the Associate Chief Justice, who is Chief Umpire.

Similarly, four judges of the Trial Division sit as members of the Competition Tribunal, of which Mr. Justice William P. McKeown is Chairman.

Judges of both Divisions sit as members of the Court Martial Appeal Court of Canada, of which Mr. Justice Barry L. Strayer is Chief Justice. They act as commissioners for inquiries conducted under the *Immigration Act*, the *Inquiries Act*, and the *Corrections and Conditional Release Act*. They sit as assessors under the *Emergencies Act* and the *Energy Supplies Emergency Act*. Judges appointed to the Court before February 1, 1992 sit as assessors under the *Health of Animals Act*, the *Pesticide Residue Compensation Act*, and the *Plant Protection Act*. They also lecture and write about the law and participate as lecturers, seminar leaders or panelists in continuing education programmes for the benefit of both colleagues on this and other Courts and of members of the Bar.

1.6 Committees

In order to involve judges in the work of the Court, the Chief Justice established a number of committees, composed of representatives of both Divisions of the Court, to deal with discrete operational matters:

The **Accommodations Committee**, chaired by the Associate Chief Justice, deals with the physical accommodations for the Court in the National Capital Region and in centres where the Court maintains its own local offices. The Associate Chief Justice succeeded the Chief Justice, who resigned as Chair after holding that office for four years.

The **Auditor General's Committee** was established in 1997 to examine and make recommendations with respect to issues arising from the report of the Auditor General tabled in the House of Commons on April 22, 1997. It is chaired by the Chief Justice.

The **Bench and Bar Liaison Committee**, chaired by the Chief Justice provides a forum for members of the bar to meet with the judges to discuss informally issues of concern to the bar which do not fall within the mandate of the Rules Committee. The Chief Justice has succeeded the late Mr. Justice Mark R. MacGuigan, who had held the office for five years.

The **Committee for the Enhancement of Access to the Court in the Province of Québec** was established in 1998, at the instance of the Chief Justice. The committee is chaired by Mr. Justice Gilles Létourneau.

The **Committee on Cameras in the Courtroom**, chaired by the Chief Justice, has responsibility for supervising a pilot project on access by electronic media to proceedings in the Court of Appeal, in accordance with guidelines approved by the Court. The Chief Justice has succeeded the late Mr. Justice Mark R. MacGuigan, who had held the office for four years.

The **Computer Advisory Committee** was established in 1998. Its mandate is:

i) to advise the Chief Justice, the Associate Chief Justice, the Administrator and the judges of the Court with respect to the introduction and use of computer technology which involves or touches on the work of judges;

ii) to consider new computer related developments of relevance to the work of the judges and to propose their adoption where appropriate;

iii) to provide a bridge between the administration of the Court and the judges by assisting the latter to be more informed about computer use and to promote support services and training for judges in their use of computers; and

iv) to serve as a point of contact with the Computer Advisory Committee of the Canadian Judicial Council and similar committees in other superior courts.

This new committee is chaired by Mr. Justice Barry L. Strayer.

The **Judicial Education Committee**, chaired by Mr. Justice Andrew MacKay, organizes the Annual Meetings of the Court and arranges continuing legal education seminars for judges. Mr. Justice MacKay succeeded Madam Justice Donna C. McGillis, who resigned as Chair after holding that office for three years.

The **Law Clerks Committee,** co-chaired by Mr. Justice Joseph Robertson and Madam Justice Danièle Tremblay-Lamer, oversees the recruitment and selection of law clerks. Mr. Justice Robertson succeeded the late Mr. Justice Mark R. MacGuigan, who had co-chaired the Committee for five years.

The **Library Committee**, chaired by Madam Justice Alice Desjardins, advises the Head Librarian on library objectives, policies, services and collection development.

In addition, section 45.1 of the *Federal Court Act* establishes a **Rules Committee** composed of the Chief Justice, the Associate Chief Justice, seven other judges of the Court, a representative of the Attorney General of Canada, and five members of the practising bar designated by the Attorney General of Canada after consultation with the Chief Justice. The members of the bar so designated are nominated by the Chief Justice after consultation with the Canadian Bar Association. They are representative of the different regions of Canada and the various areas of practice within the jurisdiction of the Court. The Chief Justice is the statutory Chair of this Committee, but he had delegated this function, first, to Mr. Justice James K. Hugessen, who served in this office for five years and, on May 1, 1998 to Madam Justice Donna C. McGillis to replace Mr. Justice Hugessen who had resigned.

1.7 In Memoriam

The Honourable Mark R. MacGuigan, a judge of the Court of Appeal from 1984 to 1998, died in Oklahoma City on January 12, 1998.

1.8 Transfers, Retirements, Elections of Status of Supernumerary Judge and Appointments

Transfers

The Honourable James K. Hugessen transferred from the Court of Appeal to the Trial Division effective June 23, 1998.

Retirements

The Honourable James A. Jerome, P.C., retired March 4, 1998. He graduated from the University of Toronto in 1954 and Osgoode Hall Law School in 1958. He practised law in Sudbury from 1958 until 1966 when he was elected Alderman of the City of Sudbury. He was first elected to the House of Commons in 1968 and re-elected in 1972, 1974 and 1979. He was appointed Parliamentary Secretary to the President of the Privy Council in 1970 and a member of the Canadian Delegation to N.A.T.O in 1972. In 1974 he was elected Speaker of the House of Commons and continued in that capacity until 1979. In 1976 he was appointed Queen's Counsel and elected President of the Commonwealth Parliamentary Association. He was appointed Associate Chief Justice of the Court on February 18, 1980 and served with distinction in that office for over 18 years.

The Honourable Louis Pratte and the Honourable L. Marcel Joyal both retired effective December 31, 1998.

Appointments

On June 23, 1998 the Honourable John D. Richard, a judge of the Trial Division, was appointed Associate Chief Justice and Chief Umpire to succeed the Honourable James A. Jerome who retired on March 4, 1998. The Associate Chief Justice graduated from Osgoode Hall Law School in 1959. He also received a *licentiate* in political and social sciences in 1960 from Louvain University in Belgium. Called to the Ontario Bar in 1959, he practised law in Ottawa with the firm Gowling & Henderson from 1960 until 1988, when he joined the firm Lang Michener as a partner. He was appointed Queen's Counsel in 1976. His areas of practice included public law, civil litigation, intellectual property, labour and employment law. He is a member, as well

as a past President, of l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. He is a fellow of the American College of Trial Lawyers, as well as a member of the Advocates Society and the Patent and Trademark Institute of Canada. He is also the author of books and articles on a variety of legal subjects.

The Honourable J. Edgar Sexton was appointed a judge of the Court of Appeal on June 23, 1998. He replaced the late Mark R. MacGuigan.

The Honourable Marc Noël, a judge of the Trial Division was appointed to the Court of Appeal on June 23, 1998. He replaced the Honourable James K. Hugessen, who transferred to the Trial Division.

The Honourable Pierre Blais, P.C. was appointed a judge of the Trial Division on June 23, 1998. He replaced the Honourable Bud Cullen, who had elected supernumerary status April 20, 1997.

The Honourable John M. Evans was appointed a judge of the Trial Division on June 23, 1998. He replaced the Honourable John D. Richard.

Elections of Status of Supernumerary Judge

The Honourable Arthur J. Stone elected supernumerary status effective July 18, 1998.

The Honourable James K. Hugessen elected supernumerary status effective July 26, 1998.

The Honourable Barry L. Strayer elected supernumerary status effective September 1, 1998.

The Honourable Francis C. Muldoon elected supernumerary status effective November 9, 1998.

The Honourable F. Joseph McDonald elected supernumerary status effective December 27, 1998.

As a result of these judges electing supernumerary status on the dates specified, there were 5 vacancies on the Court; 3 in the Court of Appeal and 2 in the Trial Division, as of December 31, 1998.

On November 27, 1998, the Chief Justice advised the Minister of Justice that the sitting schedule for the Court of Appeal for the period January 11, 1999 to March 31, 1999 had been prepared on the understanding that the replacements for Mr. Justice Stone and Mr. Justice Strayer would be appointed and available to sit. He advised further that unless the vacancies were filled such that the judges could be sworn in before December 31, 1998, he would be obliged to cancel selected scheduled sittings of the Court of Appeal. At year's end no such appointments were made, and the Chief Justice adjusted the sitting schedule accordingly: six weeks of sittings scheduled for Toronto, Montreal and Vancouver had to be cancelled.

Judges of the Federal Court of Canada

Chief Justice
The Hon. Julius A. Isaac
December 24, 1991

Associate Chief Justice
The Hon. John D. Richard
August 30, 1994 (Trial Division)
June 23, 1998 (Associate Chief Justice)

Judges of the Court of Appeal
The Hon. Louis Pratte
June 10, 1971 (Trial Division)
January 25, 1973 (Court of Appeal)
November 29, 1991 (Supernumerary)

The Hon. Louis Marceau
December 23, 1975 (Trial Division)
July 18, 1983 (Court of Appeal)
February 6, 1992 (Supernumerary)

The Hon. Arthur J. Stone
July 18, 1983
July 18, 1998 (Supernumerary)

The Hon. Barry L. Strayer
July 18, 1983 (Trial Division)
August 30, 1994 (Court of Appeal)
September 1, 1998 (Supernumerary)

The Hon. Alice Desjardins
June 29, 1987

The Hon. Robert Décary
March 14, 1990

The Hon. Allen M. Linden
July 5, 1990

The Hon. Gilles Létourneau
May 13, 1992

The Hon. Joseph T. Robertson
May 13, 1992

The Hon. Marc Noël
June 24, 1992 (Trial Division)
June 23, 1998 (Court of Appeal)

The Hon. F. Joseph McDonald
April 1, 1993
December 27, 1998(Supernumerary)

The Hon. J. Edgar Sexton
June 23, 1998

Judges of the Trial Division
The Hon. Jean-Eudes Dubé, P.C.
April 9, 1975
November 6, 1991 (Supernumerary)

The Hon. Paul U.C. Rouleau
August 5, 1982
July 28, 1996 (Supernumerary)

The Hon. James K. Hugessen
July 18, 1983 (Court of Appeal)
June 23, 1998 (Trial Division)
July 26, 1998 (Supernumerary)

The Hon. Francis C. Muldoon
July 18, 1983
November 9, 1998 (Supernumerary)

The Hon. Barbara J. Reed
November 17, 1983

The Hon. Yvon Pinard, P.C.
June 29, 1984

The Hon. Bud Cullen, P.C.
July 26, 1984
April 20, 1997 (Supernumerary)

The Hon. Max M. Teitelbaum
October 29, 1985

The Hon. W. Andrew MacKay
September 2, 1988

The Hon. Donna C. McGillis
May 13, 1992

The Hon. Marshall E. Rothstein
June 24, 1992

The Hon. William McKeown
April 1, 1993

The Hon. Frederick E. Gibson
April 1, 1993

The Hon. Sandra J. Simpson
June 10, 1993

The Hon. Marc Nadon
June 10, 1993

The Hon. Howard I. Wetston
June 16, 1993

The Hon. Danièle Tremblay-Lamer
June 16, 1993

The Hon. Douglas R. Campbell
December 8, 1995

The Hon. Allan Lutfy
August 7, 1996

The Hon. Pierre Blais, P.C.
June 23, 1998

The Hon. John M. Evans
June 23, 1998

1.9 Prothonotaries

Prothonotaries are barristers or advocates of a province who are appointed to assist the Court in the efficient performance of its work. Their jurisdiction is assigned to them by the *Federal Court Rules*. Upon the coming into force of the *Federal Court Rules, 1998* the jurisdiction of prothonotaries was enlarged to include the hearing and determination of most interlocutory motions to the Court, as well a "small claims" jurisdiction to hear and determine any action for exclusively monetary relief in which the amount claimed does not exceed $50,000.00 exclusive of interest and costs. As well, prothonotaries now play an important role in case management: they conduct pre-trial conferences, mediations, early neutral evaluations and "mini-trials". Upon receiving approval to create two more positions, the Court advertised for and interviewed candidates in December of 1998. The Court's recommendations with respect to appointments were made to Privy Council Office and appointments are expected in early 1999.

In 1998, the prothonotaries of the Court were:

Peter A.K. Giles Associate Senior Prothonotary	Toronto Appointed 1985
John A. Hargrave Prothonotary	Vancouver Appointed 1994
Richard Morneau Prothonotary	Montréal Appointed 1995

1.10 Composition of the Registry

The Registry of the Court consists of the principal office in Ottawa and 16 local offices located across Canada. The Registry is headed by an Administrator, who is accountable to the Chief Justice for all administrative matters pertaining to the operation of the Court and Registry. The Administrator is also the deputy of the Commissioner for Federal Judicial Affairs for purposes of preparing the budgetary submissions for the Court, and for making such other administrative arrangements as are necessary to ensure that all reasonable requirements, including those for premises, equipment and other supplies and services for officers, clerks and employees of the Federal Court for the performance of its operations, are provided for in accordance with law.

Registry staff appointed under the *Public Service Employment Act* carry out the various administrative functions as are required by the *Federal Court Rules, 1998*. Pursuant to section 236 of the *National Defence Act*, Registry staff perform the duties of their respective offices in relation to the Court Martial Appeal Court of Canada.

The Registry is organized as follows: Office of the Administrator, Appeal Division, Trial Division, Regional Operations, Judicial Support Services and Administration. A list of principal staff as of December 31, 1998, is found at page 8.

A list of the local offices of the Court is provided at Appendix 1.

1.11 Judicial Administration

The Chief Justice is assisted in his management of the Court by an Executive Officer, who is also the Media Relations Officer for the Court and Secretary to the statutory Rules Committee. In 1998 the position of Executive Officer to the Associate Chief Justice was created. In addition, the Chief Justice and the Associate Chief Justice have designated Judicial Administrators to assist them in the scheduling of sittings of the Court and the performance of their non-judicial duties. In 1998 the incumbents were:

Executive Officer to the Chief Justice
Allison L. Small

Executive Officer to the Associate Chief Justice
Katherine Davie

Judicial Administrator (Appeal Division)
Allison L. Small

Judicial Administrator (Trial Division)
Monique Major

1.12 Law Clerks

Recent graduates of all law schools in Canada are invited to apply for positions as law clerks to judges of the Court. Notices regarding the law clerks programme are distributed to Canadian law schools. During 1998 there were 33 law clerks. The law clerks are supervised by the Head of Research - Appeal Division or Head of Research - Trial Division. Under the general direction of either the Head of Research - Appeal Division or the Head of Research - Trial Division, law clerks prepare case summaries, research questions of law and prepare detailed memoranda on facts and legal issues as instructed by the judges to whom they are assigned.

REGISTRY

Administrator of the Court	Robert Biljan
Deputy Administrator - Appeal and Trial Divisions	Pierre R. Gaudet
Deputy Administrator - Special Projects	Paul F. Scott
Regional Director - Quebec	Monique Giroux
Regional Director - Ontario	Peter P. Pace
Regional Director - Western	Charles E. Stinson
Senior Financial Advisor	Evelyn Burke
Director, Human Resources	Cathryn Taubman
Director, Policy, Training and Labour Relations	Gordon Wilkins
Director, Informatics	Gary Pinder
Head Librarian	Rosalie Fox
Executive Assistant to the Administrator	Pat Levac
Manager, Real Property & Security Services	James Strader
Head, Research & Law Clerks - Appeal Division	Marc Reinhardt
Head, Research & Law Clerks - Trial Division	Christine Ball

2.0 JURISDICTION AND PROCEDURE

2.1 Jurisdiction

The Federal Court exercises a specialized jurisdiction, including a limited criminal jurisdiction, in areas governed by federal law. For example, the Court exercises jurisdiction in admiralty, intellectual property, proceedings by or against the Crown in right of Canada, and the supervision of federal boards, commissions and other tribunals either by way of statutory appeal or judicial review. The *Canada Evidence Act*, the *Canadian Security Intelligence Service Act* and the *Immigration Act* require judges of the Court to conduct *in camera* or public hearings to determine issues related to national defence and security. The *Competition Act* gives the Federal Court - Trial Division all of the powers and jurisdiction of a superior court of criminal jurisdiction in respect of the prosecution of certain offences under that Act.

The jurisdiction of the Federal Court, like that of the Exchequer Court, has evolved with the legislative responses by Parliament to the changing needs of Canadians and embraces a broad range of subject matter. A list of some of the federal statutes under which the Federal Court may exercise jurisdiction appears at Appendix 2.

2.2 Procedure

The general rules governing practice and procedure in the Court are made by the Rules Committee established under section 45.1 of the *Federal Court Act*, as amended by S.C. 1990, c. 8. The work of the Rules Committee during 1998 is reported in Part 2.3.

The rules governing the practice and procedure to be followed in applications for leave to commence an application for judicial review, applications for judicial review and appeals from such applications pursuant to the *Immigration Act* are governed by the *Federal Court Immigration Rules, 1993*. These rules are made by the Chief Justice pursuant to section 84 of the *Immigration Act*.

2.3 Rules Committee

In 1993, the Federal Court Rules Committee began a comprehensive review of the *Federal Court Rules*. This project was undertaken with a view to harmonizing the Rules with those of provincial superior courts, and making them more readily understandable, in order to enhance efficiency in the conduct of litigation in the Court.

After extensive consultation with all interested parties, the final text of the Rules was approved by the Rules Committee at a meeting in January, 1998 and the Rules were approved by the Governor-in-Council and registered as SOR/98-106 on February 5, 1998. They came into force on April 25, 1998.

Under the new *Federal Court Rules, 1998* and subject to the transition provisions described later, every proceeding before the Court is subject to case management. Case management is the coordination of Court processes and resources to move cases in a timely manner from commencement to disposition, regardless of the type of disposition. It involves the active supervision by the Court of the progress of all cases filed, to ensure that each case receives the type and amount of Court attention required by its nature and complexity. Under the former *Federal Court Rules* governing ordinary actions, the litigants and counsel had exclusive control over the time taken to prepare a case for disposition by the Court.

In most cases, the parties will continue to control the pace of their litigation within the time limits fixed by the Rules or extended on consent within the limits authorized by the Rules.

Parties who believe that the time limits fixed by the Rules are unsuitable (either too short or too long) for their proceeding may request that it be specially managed by a case management judge, who will fix a timetable appropriate to the individual proceeding. Specially managed proceedings are simply those which have been exempted from the operation of the time limits in the Rules.

Independent intervention by the Court is limited to ensuring compliance with one or two "major milestones" identified in Rule 380 for each type of proceeding.

There are two milestones in actions: pleadings are to be closed within 180 days and a requisition for a pre-trial conference filed within 360 days after commencement of the action. In applications and appeals there is a single milestone: a requisition for a hearing date is to be filed within 180 days of commencement. These milestones are consistent with time standards adopted by the Canadian Judicial Council and the Canadian Bar Association.

Registry staff monitors compliance with the time limits for the major milestones. When a major milestone is missed, the file is referred to the Court, which fixes the date for a status review. The Administrator sends a notice of status review (normally by fax) to the parties at least 10 days before the date fixed for the status review. Unless the Court directs otherwise, a status review is conducted in writing.

To assist in the orderly transition from the old rules to the new rules upon the coming into force of the latter, the Chief Justice and Associate Chief Justice ordered, *inter alia*, that there would be no status reviews prior to June 1, 1998 and thereafter they would be introduced gradually, starting with the oldest files in the inventory. Complete transition to the new rules would be completed in the Court of Appeal on January 1, 1999 and in the Trial Division on May 1, 1999.

A status review is conducted by a judge or prothonotary specifically assigned for that purpose, who may

a) require the plaintiff/applicant/appellant to show cause why the proceeding should not be dismissed for delay, and if not satisfied that the proceeding should continue, dismiss it for delay;

b) require a defendant/respondent to show cause why default judgment should not be entered, and if not satisfied, grant judgment in favour of a plaintiff/applicant/appellant or order that the plaintiff/applicant/appellant proceed to prove entitlement to the judgment claimed;

c) if satisfied that the proceeding should continue, order the proceeding continue as a specially managed proceeding and make an order under Rule 385; or

d) make any such other order as is just.

As a part of its case management system, the Court has incorporated certain dispute resolution mechanisms into the new Rules. Case management judges and prothonotaries are available to assist parties in resolving their disputes without a formal trial or hearing by conducting Court-annexed mediations, early neutral evaluations or mini-trials. These sessions are available at the request of a party or the Court may order parties to attend.

The discussions are confidential and the results are binding only to the extent that they result in an agreement between the parties. This is reduced to writing and a notice of settlement filed with the Court.

There is no additional charge contemplated for the Court-annexed services provided by case management judges and prothonotaries. The Rules provide, however, that parties may choose to go to an outside service provider. Proceedings in Court may be stayed for up to six months at a time to facilitate this process.

2.4 Video-conferencing

In 1996 the Court introduced pilot procedures by which parties may request that any motion, case scheduling conference, pre-trial conference or other conference hearing proceed by way of video-conference. In offering video-conferencing facilities to litigants the Court expects to achieve the following objectives:

- to provide an alternative means of access to Court hearings in order to facilitate the advancement of cases, including access on urgent matters and across long distances, and

- to save costs in time and travel for litigants, judges and Registry staff.

Twelve video-conferences were arranged during 1998.

3.0 COURT ACTIVITIES

3.1 Annual Meeting of the Court

In 1992, the Court instituted the practice of convening an Annual Meeting of all judges to discuss the business of the Court and for professional development. The 1998 the annual meeting was held October 1 to 3 at Sainte Adèle Québec.

Mr. Roderick A. Macdonald, President of the Law Commission of Canada, discussed the role of the Commission and how it goes about fulfilling its mandate. In the third of a series of sessions planned around social context education, Professor Juanita Westmoreland-Traoré, Dean of the Faculty of Law of the University of Windsor and Toronto lawyer Ms. Susan Eng, former Chair of the Metropolitan Toronto Police Services Board and lecturer on Law and Social Change, Osgoode Hall, York University, addressed significant legal issues related to visible minorities. Professor Beth Bilson of the University of Saskatchewan and Professor Yves Ouellette of the University of Montreal presented an overview of recent developments in administrative law. Madam Justice McGillis, Mr. Justice Hugessen and Mr. Justice Décary led a discussion about the *Federal Court Rules, 1998*, which came into force April 25, 1998.

3.2 Cameras in the Courtroom

As a result of a request in 1993 by the Radio-Television News Directors Association for a pilot project to permit electronic media coverage of Federal Court proceedings, the Committee on Cameras in the Courtroom developed guidelines for a two-year pilot project which was conducted in the Court of Appeal between January 1, 1995 and December 31, 1996.

The Court received four requests during the course of the pilot project; one in 1995 and three in 1996. All four requests were granted.

The Committee on Cameras in the Courtroom met in 1997 to evaluate the pilot project, and recommended to the Chief Justice, who agreed, that the pilot project be extended until December 31, 1998. No further requests to televise proceedings were received during the two-year extension of the pilot project, and it is expected that the project will be cancelled due to lack of interest.

3.3 Judicial Education

Consistent with the Standards for Judicial Education in Canada approved by the Board of Governors of the National Judicial Institute in October 1992, the Judicial Education Committee was established to develop continuing education programmes for judges of the Court. In 1998, in addition to the Annual Meeting of the Court mentioned in Part 3.1, the Committee organized an "in-house" seminar on the *Federal Court Rules, 1998* in March.

3.4 Regionalization and Merger

On October 28, 1994 the Minister of Justice announced that a review would be conducted to consider whether legislative amendments could improve the effectiveness, accessibility and cost-efficiency of the Federal Court and the Tax Court of Canada. A working group led by the Department of Justice with the participation of the Commissioner for Federal Judicial Affairs and the cooperation of the two courts was struck to gather information to determine, in the interest of effectiveness, accessibility and cost-effectiveness, whether some judges should be located outside Ottawa. At the same time, it would consider what benefits might be derived from merging the Trial Division of the Federal Court and the Tax Court. A further part of the review involved consideration as to whether savings could be achieved by consolidating the administrative support services of the two courts.

On January 27, 1995, the full Court met to discuss the matter and on May 30, 1995, responsibility for the review was given, by Order-in-Council, to the Office of the Auditor General. Pursuant to section 11 of the *Auditor General Act* the Governor General in Council, on the recommendation of the Attorney General of Canada, requested the Auditor General of Canada to inquire into two matters:

1) the possible merger and regionalization of the Trial Division of the Federal Court of Canada and of the Tax Court of Canada; and

2) the possible consolidation of the administrative support services of the merged Federal Court - Trial Division and the Tax Court.

The report of the Auditor General was tabled in the House of Commons on April 22, 1997. It concluded, among other things, that

"the needed improvements in accountability and cost effectiveness are likely to be achievable only if the two registries are consolidated."

These savings included:

Consolidation of corporate functions
$600,000 annually

Sharing of facilities
$1,000,000 annually

Consolidation of information technology
$500,000 annually[2]

The same day, the former Minister of Justice, The Honourable Allan Rock, announced publicly that he had

"asked the Commissioner for Federal Judicial Affairs to work with the Courts to find ways of achieving administrative efficiencies *within the current institutional structure*, without the need for legislative change."

The Federal Court took steps to achieve certain administrative efficiencies internally, and both Courts met with the Commissioner to discuss how the "consolidation" of the two registries could be achieved within the existing institutional structures, in order to realize the efficiencies identified in the Auditor General's report.

Efforts to discharge the mandate failed. At the suggestion of Mr. George Thomson, the former Deputy Minister of Justice, representatives of the two courts met with a mediator on February 14, 1998. As a result, by a memorandum of agreement entered into on March 6, 1998, the two Courts agreed in principle *inter alia* that the corporate, administrative and financial services of both Courts would be "blended" and that the Courts would continue to work "within existing institutional structures to achieve all administrative efficiencies, to enhance the quality of each Court's performance and to promote greater access to justice throughout Canada."

On May 28, 1998 the former Deputy Minister of Justice confirmed that the Minister of Justice had asked to be advised "before the end of June both on the outcome of the Courts' efforts and on the range of issues and options considered by the Auditor General, including possible structural and other changes that would require legislative change."

Following a meeting with the Minister of Justice on June 10, 1998 the Chief Justice convened a meeting of the full Court on June 19, 1998 to consider and advise the Minister of their views on two questions:

1. Whether the Federal Court should, in law, be divided and become two Courts, a Court of Appeal and a Trial Court; and
2. Whether the Tax Court should be a division of the new Trial Court.

The judges also considered a proposal for the consolidation of the corporate, administrative and other support services of the Federal Court and the Tax Court of Canada which had been presented by former Deputy Minister of Justice.

On June 22, 1998 the Chief Justice advised the Minister of Justice that the majority of the judges had "no objection" to the proposed division of the Federal Court into two separate courts, and favoured merger with the Tax Court. The same day, he advised the former Deputy Minister of Justice:

"We were unanimous that any consolidation (of the registries of the Federal Court and the Tax Court) should be informed by the following principles, which, we agree, emerge from the Whitehall model of Courts administration:

1. the judiciary is and must remain institutionally independent of the executive, as explained in recent jurisprudence of the Supreme Court of Canada, including *Reference re Remuneration of Judges*, [1997] 3 S.C.R. 3;

[2] Total estimated savings were $5 million over 10 years.

2. the executive, for its part, has a duty to provide the judiciary with support services necessary for the discharge of their responsibilities;

3. in order to maintain these objectives, the Minister of Justice must, to the degree possible, separate him or herself from the administration of the Courts; but, ultimately has carriage of the budget of the Courts before Parliament: in this respect, I refer to Martin Friedland's report to the Canadian Judicial council entitled "*A Place Apart*" in which he states at page 220:

   'Estimates should be prepared initially by the judiciary. Many would like the budget to then go to the Legislature or, alternatively, to the Legislature via the Treasury Board. In my view, it would be a mistake to eliminate the Attorney General or Minister of Justice from the process. An Attorney General can usually appreciate the needs of the judiciary better than a legislative committee. The Minister has a strong stake in the justice system and can usually effectively argue the case for resources in competition with all the other demands on government resources, including lowering the deficit and reducing taxes.;'

4. the Minister is answerable to Parliament for the operations of the Courts, including the expenditures necessarily made in carrying out those operations;

5. that in the allocation of resources and facilities, the hierarchy of Courts must be respected, i.e., appellate courts take precedence, followed by superior courts and by others."

On June 25, 1998, the Minister of Justice announced publicly proposed structural reforms of the two courts:

"Proposals include the consolidation of the current administrative services of the two courts into a single Courts Administration Service, the creation of a separate Federal Court of Appeal and an increase in the status of the Tax Court to that of a Superior Court. The Minister said she would introduce legislation in the fall.

These proposals are responsive in part to the Auditor General's 1997 Report on the Federal Court of Canada and Tax Court of Canada, which was conducted as a result of an order in council requested by then Minister of Justice, Allan Rock. Serious consideration was given to all of the Report's recommendations. Together, the three proposed reforms will contribute to the achievement of the objectives of the Auditor General's recommendations by improving the efficiency of the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada, while enhancing their effectiveness and fully respecting their independence.

'The current overall structure of the Federal Court and the Tax Court is essentially sound. The proposals are in keeping with recommendations made by the Auditor General in his 1997 report that called for improved coordination in the administrative management of the Federal and Tax Courts. Our goal is to achieve substantial efficiencies through administrative consolidation,' said the Minister."

Further discussions between members of the Court and representatives of the Minister of Justice ensued in October, when the Minister's representative promised a draft bill. As of December 31, 1998, no draft bill had been received by the Court.

3.5 Visitors to the Court

The Court received the following official visitors throughout the year:

Inger Iwassa
Calgary, Alberta

Her Excellency June Clarke
High Commissioner of Barbados

Mr. Warwick Soden
Registrar, Federal Court of Australia

Mr. André Panzo
Chargé d'affairs, Republic of Angola

His Excellency Oliver Lawluui
High Commissioner of Ghana

Her Excellency Maxine Roberts
High Commissioner of Jamaica

Ms. Annestine Sealey,
Principal, Hugh Wooding Law School
Trinidad & Tobago

Master Christie-Anne Morris-Alleyne
Supreme Court of Trinidad & Tobago

Mr. Michael Theodore
Tutor, Hugh Wooding Law School
Trinidad & Tobago

Mr. Fitzgerald Alleyne
Tutor, Hugh Wooding Law School
Trinidad & Tobago

His Excellency Raymond O. Wolfe
High Commissioner of Jamaica

Ms. Indra Hariprashad-Charles
Chief Registrar
Eastern Caribbean Supreme Court
St. Lucia

Ms. Janice Modeste
Librarian
Eastern Caribbean Supreme Court
St. Lucia

Ms. Ginette Souligny
Counsel, Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs, Ottawa

The Honourable Dr. Peter Phillips
Minister of Transport and Works
Leader of Government Business in the House of Representatives, Jamaica

The Honourable Dennis Byron
Chief Justice (Ag)
Eastern Caribbean Supreme Court
St. Lucia

His Excellency George Bullen
High Commissioner for the Organization of Eastern Caribbean States, Ottawa

Mr. Jingfei Wang
Judge, Shaanxi Provincial High Court
China

Mr. Miansu Tian
Judge, Shaanxi Provincial High Court
China

Mr. Cunzhu Yin
Judge, Shaanxi Shandluo Middle Court
China

Mr. Bo Gao
Judge, Shaanxi Ya'an Middle Court
China

Mr. Baoqi Kang
Judge, Shaanxi Xianyang Middle Court
China

Mr. Houpei Chen
Judge, Shaanxi Ankang Middle Court
China

Mr. Hongcai Yuan
Judge, Shaanxi Hanzhong Middle Court
China

Mr. Shijun Zhao
Judge, Shaanxi Tongchuan Middle Court
China

Mr. Zhengyi Yao
Judge, Shaanxi Baoji Middle Court
China

Mr. Youhai Wang
Judge, Shaanxi Xianyang Weicheng Court
China

Mr. Sirang Ma
Judge, Shaanxi Provincial High Court
China

Mr. Xinsheng Li
Judge, High People's Court of Beijing
China

Mr. Luohong Ji
Judge, High People's Court of Beijing
China

Ms. Xioling Gao
Judge, High People's Court of Beijing
China

Ms. Jianxin Ni
Judge
Chaoyang District People's Court of Beijing
China

Mr. Bingxu Li
Judge
Chaoyang District People's Court of Beijing
China

Mr. Yan Wang
Judge
Xuaowu District People's Court of Beijing

Mr. Zhenfeng Wang
Judge
Haidian District People's Court of Beijing
China

Mr. Fanrong Kong
Vice Chief
Office for Legal Affairs of Beijing Municipality, China

Ms. Zhihua Zhang
Vice Chief, Office for Legal Affairs of Beijing Municipality, China

Mr. Liansheng Song
Director, Office for Legal Affairs of Xiacheng District
People's Government, Beijing, China

Ms. Fengying Diao
Director, Office for Legal Affairs of Xicheng District
People's Government, Beijing, China

Mr. Benyi Liu
Director, Office for Legal Affairs of Haidian District
People's Government, Beijing, China

Ms. Shugeng Wang
Director, Office for Legal Affairs of Shunyi Country
People's Government, Beijing, China

Mr. Zhanchuan Liu
Deputy Director, Officer for Legal Affairs of Beijing Municipal Public Security Bureau China

Ms. Nijolé Matuleviciene
Head, Copyright Division
Ministry of Culture, Republic of Lithuania

Ms. Lina Mickienė
Head, Legal Division
State Patent Bureau, Republic of Lithuania

4.0 VOLUME AND PACE OF LITIGATION

4.1 Delay Reduction Programme Update

In 1992 the Court established a Delay Reduction Programme (DRP) consistent with recommendations made by the Canadian Judicial Council in its report released in August of that year. As a first step, a computer accessible inventory of all litigation pending in the Court was created. The inventory for the Court of Appeal was completed as of December 31, 1993, and that of the Trial Division was completed as of August 31, 1997.

The initiative to complete the computerized inventory for the Trial Division began in 1995 when Registry personnel reviewed over 50,000 files and closed all those containing final judgments or notices of discontinuance. They identified over 16,000 files in which no activity had been recorded since October 15, 1990, when a computerized record-keeping system was initiated, and for which no final disposition had been recorded.

By Notice to the Profession dated February 1, 1996, the former Associate Chief Justice asked lawyers to review their files and to notify the Court of all proceedings which had been concluded, failing which solicitors of record would receive a formal notice with directions from the Court. Beginning March 1, 1996 parties who commenced proceedings received notices requiring them to take a step to advance the matter within sixty days or risk dismissal for want of prosecution. Each proceeding in respect of which a notice was issued was "reactivated" by an entry in the computerized inventory.

By August 31, 1997 the review was complete. Parties had discontinued over 5,000 proceedings. Over 10,500 proceedings had been or were about to be dismissed for want of prosecution. Each of these proceedings was then removed from the inventory upon the recording of its date of final disposition.

The second step of the Delay Reduction Programme was the introduction of case management principles, including time standards, into the Federal Court Rules. As was mentioned in Part 3, the Rules Committee began a comprehensive review of the Federal Court Rules in 1992. In 1995, the Canadian Judicial Council approved targeted time standards for superior trial courts and courts of appeal as a statement of goals for the pace of litigation, subject to the availability of human and physical resources. As part of its Delay Reduction Programme, the Court ensured that the time standards in the *Federal Court Rules, 1998*, which came into effect on April 25, 1998, were consistent with the standards adopted by the Canadian Judicial Council.

The targets applicable to the Federal Court[3] are as follows:

Trial Division:

- 90 per cent of all civil cases should be settled, tried or otherwise concluded within six months of filing of readiness and 12 months of the date of commencement;
- 98 per cent of such cases should be concluded within nine months of readiness and 18 months of commencement;
- 100 per cent should be concluded within 12 months of readiness and 24 months of commencement.

These targets are to apply except where the court decides that there are exceptional circumstances, and that, in those cases, there should be a continuing review.[4]

Court of Appeal:

- 280 days (9.3 months) is the appropriate median time standard for the processing, hearing and disposition of appeals.

It was recognized that this time standard cannot be attained without suitable resources including support services, appropriate rule changes and the timely filing of appeal papers.

[3] Separate standards for criminal, domestic and other matters not within the specialized jurisdiction of the Federal Court were also adopted.

[4] These time standards for Trial Courts also form part of Resolution 97-03-A, which was adopted by the Canadian Bar Association at its 1997 Annual Meeting.

An important feature of the DRP is its ability to measure and report the elapsed time between events in the litigation process. This chapter summarizes the information available concerning the volume and pace of litigation in the Court in 1998, and permits the reader to compare the "performance" of the Court against the time standards approved by the Canadian Judicial Council.

4.2 Volume of Litigation in the Court of Appeal

Figure 1 illustrates the size of the inventory of proceedings pending in the Court of Appeal at the end of each reported year, together with the number of proceedings added to the inventory and disposed of each year.[5]

Figure 1: Court of Appeal Proceedings added to/disposed of from Inventory

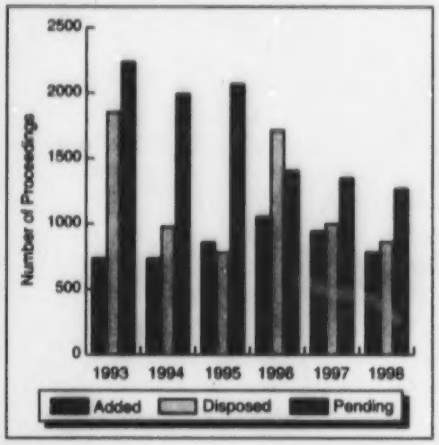

There were 1,347 proceedings pending in the Court of Appeal on December 31, 1997. 782 proceedings were added to the inventory during 1998 and the Court disposed of 863 proceedings, leaving 1,266 proceedings pending at the end of 1998.

[5] In 1993, jurisdiction under the *Immigration Act* was transferred from the Court of Appeal to the Trial Division. The 1,854 dispositions reported in 1993 include 1,212 applications for leave under the *Immigration Act* by judges of the Court of Appeal in their capacity as *ex officio* judges of the Trial Division. The remaining 642 dispositions involved matters within the jurisdiction of the Court of Appeal.

Figure 2: Court of Appeal Profile of Proceedings Pending

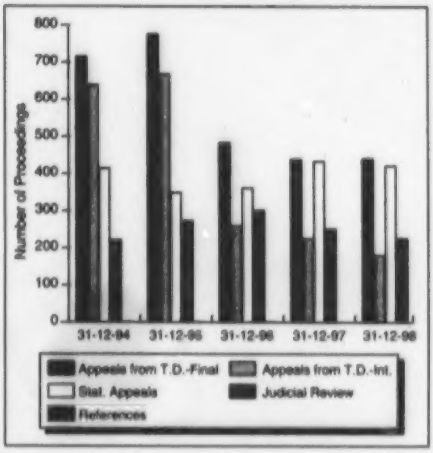

Figure 2 profiles, by major subject area, the proceedings pending in the inventory at the end of each year since 1994. As of December 31, 1998, the inventory comprised 620 appeals from the Trial Division: 440 were from final orders, and 180 appeals were from interlocutory orders. The remainder of the inventory consisted of 225 applications for judicial review, and 421 statutory appeals.

4.3 Pace of Litigation in the Court of Appeal

Commencement to Judgment

Figure 3: Federal Court of Appeal Median Time (in Months) Commencement to Judgment

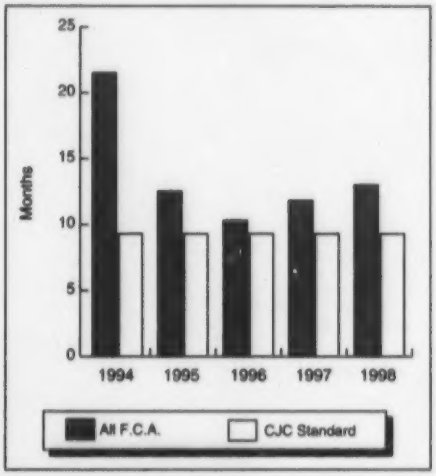

Figure 3 samples the proceedings disposed of by judgment after full hearing each year since 1994, and compares the median elapsed time from commencement to judgment to the Canadian Judicial Council' approved standard of 9.3 months. As shown, in 1998 the median time for all proceedings from commencement to judgment was 13.0 months, down from 21.5 months in 1994, but up slightly from 10.3 months in 1996 and 11.8 months in 1997.

The median time periods by subject area were as follows:

Appeals from Trial Division - Final Orders
19.1 months
Appeals from Trial Division - Interlocutory Orders
8.4 months
Statutory Appeals
26.7 months
Applications for Judicial Review
10.2 months

As was mentioned in Part 2.3, the transition to the new case management system was not to be completed until January 1, 1999. It is expected that once the *Federal Court Rules, 1998* become fully operational, and assuming that the vacancies in the Court of Appeal are filled promptly, the the overall timeliness of proceedings should continue to improve.

Status of Pending Inventory

Figure 4: Federal Court of Appeal Status of Pending Inventory as of December 31, 1998

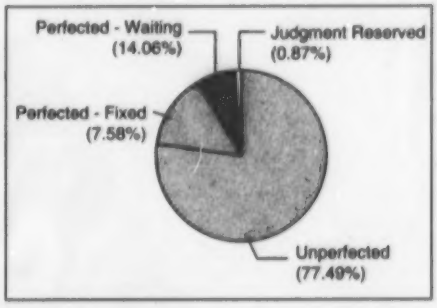

Figure 5 shows the status of the pending inventory on December 31, 1998. Of the 1,266 cases pending, 274 (21.6%) had been perfected for hearing. Of these, 96 had been assigned fixed hearing dates, leaving 178 to be fixed for hearing. 11 judgments (0.9% of all cases) were under reserve. 981 cases (77.5%) remained unperfected at the end of the year.

Status of Perfected Proceedings

Figure 5: Federal Court of Appeal Status of Perfected Proceedings

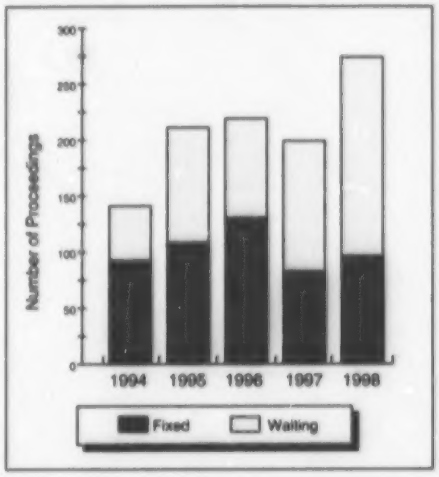

The Court of Appeal is concerned about the large number of cases which were ready for hearing but for which a hearing date had not been assigned by December 31, 1998. The large increase in 1998 was attributed to a high response rate to the new status review process mentioned in Part 2.3. Unfortunately, at the same time that the Court was working to take control of its pending inventory, a large number of its judges were retiring or electing supernumerary status. As was mentioned in Part 1, there were 3 vacancies (one full panel of judges) on the Court as of December 31, 1998 and the Chief Justice was obliged to cancel six weeks of sittings scheduled for the period January 11 to March 31, 1999.

Age of Pending Inventory

Figure 6: Court of Appeal Distribution of Inventory by Age

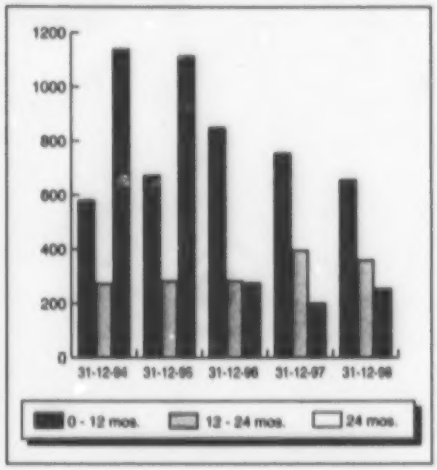

The age of the pending inventory at the end of each year is illustrated in Figure 6. While the number of pending cases over two years old is up slightly, from 199 (15% of the pending inventory) on December 31, 1997 to 253 (20% of the pending inventory) on December 31, 1998, it continues to be a dramatic improvement since December 31, 1994, when 1,138 cases (57% of the inventory) were over two years old.

4.4 Volume of Litigation in the Trial Division

New Proceedings Commenced

Proceedings in the Trial Division comprise 2 major categories: administrative proceedings and litigation. Administrative proceedings arise from provisions in many federal statutes for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals, giving them the same force and effect as judgments of the Federal Court - Trial Division. These are mainly dealt with by Registry officers, and are reported in Part 5.

The second category - litigation - forms the main workload of the Trial Division. Litigation in the Trial Division has been categorized according to seven broad subject areas: Admiralty, Aboriginal Law, Crown Litigation, Judicial Review, Intellectual Property and Statutory Appeals/ Applications form the six main "Non-Immigration" subject areas. Immigration proceedings form the seventh category.

Figure 7: Trial Division Proceedings added to/disposed of from Inventory

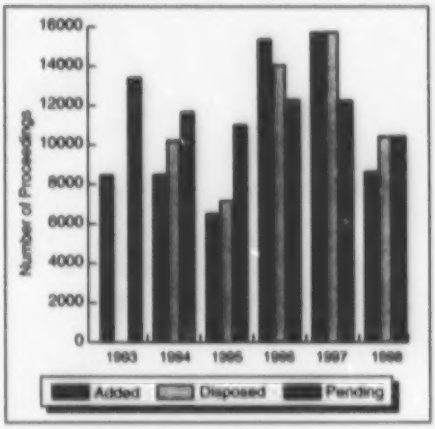

Figure 7 shows the 13,390 proceedings pending in the DRP inventory of the Trial Division as of December 31, 1993, and the size of the pending inventory at the end of each subsequent year, together with the number of proceedings added to the inventory and those disposed of in each year. (The number of dispositions in 1993 is unavailable).

There were 12,252 proceedings pending in the Trial Division as of December 31, 1997. 8,632 proceedings were added to the inventory during 1998 and the Trial Division disposed of 10,431 proceedings, leaving 10,183 proceedings pending at the end of 1998.[6]

Figure 7 also shows that the total number of cases in the pending inventory has decreased substantially since December 31, 1993. Until December 31, 1997, the decrease had been entirely due to a major reduction in the Immigration inventory, which decreased from 4,950 proceedings pending on December 31, 1993 to 2,380 proceedings pending on December 31, 1997. However, during the same period

[6] The high numbers of new proceedings and dispositions during both 1996 and 1997 were the result of the initiative to complete the computerized inventory described in Part 4.1. The pending inventory as of December 31, 1997 increased by 274 proceedings as a result of this initiative.

the Non-Immigration component of the inventory increased by 1,432 proceedings. This represented an average increase of 358 Non-Immigration cases per year over those four years.

In 1998 the Non-Immigration component of the pending inventory decreased by 2,523 proceedings. Over 2,200 of these proceedings were disposed of as a result of the status review procedure described in Part 2.3. Not only was the inventory growth reversed, but there were 1,114 fewer Non-Immigration proceedings pending at the end of 1998 than at the end of 1993.

Figure 8: Trial Division
New Proceedings Commenced

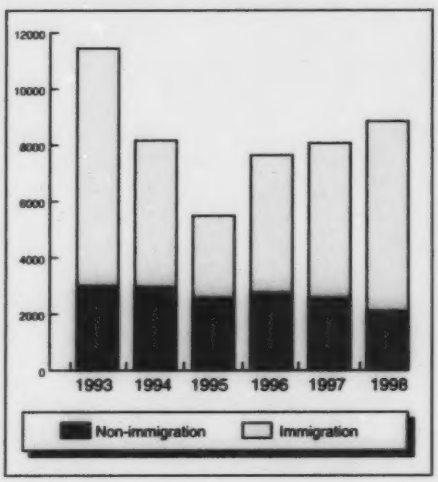

Figure 8 illustrates the number of new proceedings commenced in each year since 1993, adjusted to exclude those proceedings "reactivated" as a result of the initiative to complete the computerized inventory described in Part 4.1. Immigration proceedings are shown separately from all other proceedings. As Figure 8 shows, Immigration proceedings have been the most significant source of new proceedings since 1993, when Immigration proceedings peaked at 8,454 new filings, including 1,987 proceedings transferred from the Court of Appeal. Although the number of new filings dropped in both 1994 (5,224 new proceedings) and 1995 (3,649 new proceedings), it has been on a steady increase from 4,907 new proceedings to 6,759 in 1998.

In the Non-Immigration subject areas, however, the number of new proceedings commenced each year has been decreasing annually from 2,993 in 1993 to 2,088 in 1998.

Figure 9: Trial Division
Profile of Pending Inventory

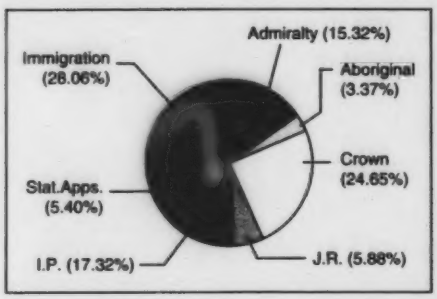

Figure 10 profiles the December 31, 1998 pending inventory by major subject area:

Admiralty - 1,560
Aboriginal Law - 343
Crown Litigation - 2,510
Judicial Review - 599
Intellectual Property - 1,764
Statutory Appeals and Applications - 550
and
Immigration 2,857

4.5 Pace of Litigation in the Trial Division

Commencement to Judgment

Figure 10: Trial Division
Percentage of dispositions within 12 months of commencement (Excluding Immigration)

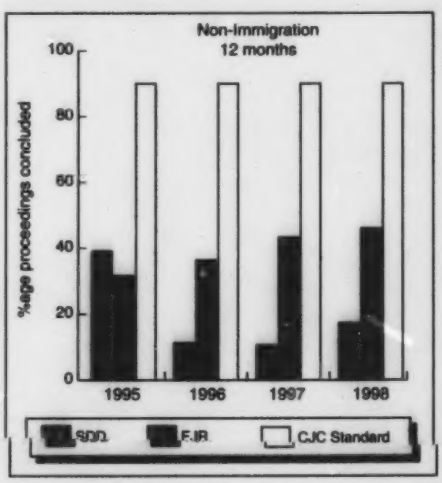

Figure 11: Trial Division
Percentage of dispositions within 12 months of commencement (Immigration)

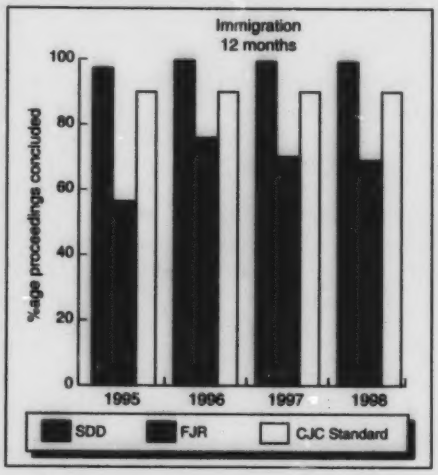

Figure 12: Trial Division
Percentage of dispositions within 18 months of commencement (Excluding Immigration)

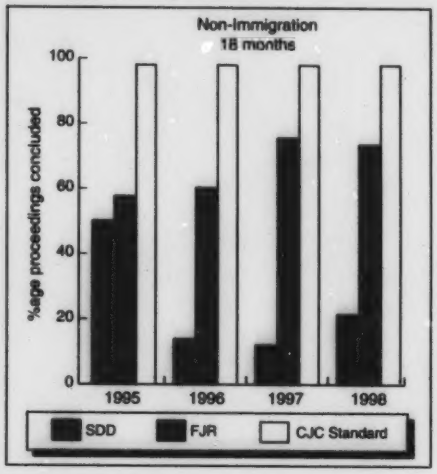

Figures 10 and 11 sample the cases in which dispositions were recorded in each year since 1995 and set out the percentage of these dispositions which occurred within 12 months of commencement. Figure 10 samples the dispositions in Non-Immigration proceedings, while Figure 11 samples dispositions in Immigration proceedings only. Each chart distinguishes between the percentage of proceedings concluded by final judgment after a full hearing (FJR) and those concluded by settlement, discontinuance, dismissal for delay or the refusal of the Court for leave to commence a proceeding (SDD). The results are compared to the Canadian Judicial Council's standard of 90%.

Figure 13: Trial Division
Percentage of dispositions within 18 months of commencement (Immigration)

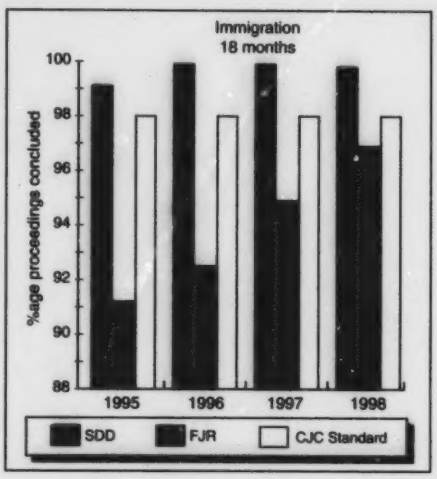

Figures 12 and 13 compare the percentage of dispositions which occurred within 18 months of commencement and compare the results to the Canadian Judicial Council Standard of 98%.

Figure 14: Trial Division
Percentage of dispositions within 24 months of commencement
(Excluding Immigration)

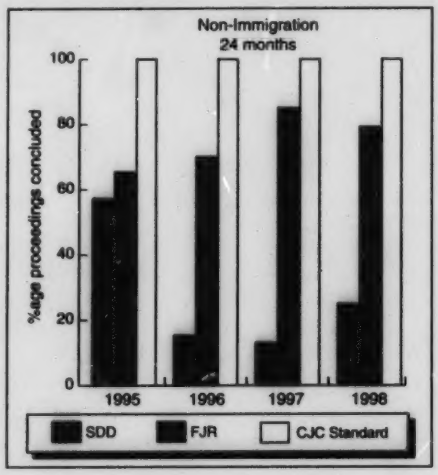

Figure 15: Trial Division
Percentage of dispositions within 24 months of commencement
(Immigration)

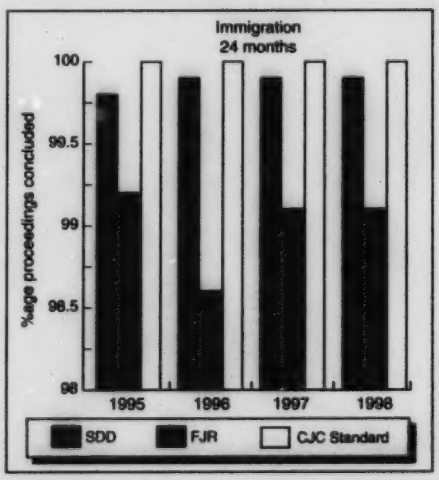

The Canadian Judicial Council's standard provides that every proceeding in the Court should be concluded within 24 months of its commencement. Figures 14 and 15 compare the results of dispositions in the Court to this standard.

As figures 11, 13 and 15 illustrate, the Court has consistently exceeded the standards in disposing of applications for leave to commence applications for judicial review in Immigration proceedings. Where leave is granted, or in Immigration proceedings for which leave is not required, 69% were concluded within 12 months of commencement in 1998. This percentage increased to 96.9% within 18 months of commencement and 99.1 % within 24 months of commencement.

Figures 10, 12 and 14 illustrate that while the Court has yet to achieve the standards adopted by the Canadian Judicial Council in relation to Non-Immigration proceedings, with one exception[7] the dispositions by judgment of the Court after hearing have been considerably more timely than other forms of disposition; settlement, discontinuance, dismissal for delay.

Status of Pending Inventory

Figure 16: Trial Division
Status of Pending Inventory as of December 31, 1998
(Excluding Immigration)

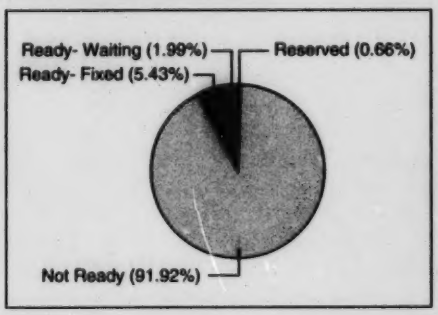

Figure 16 shows the status of the inventory of Non-Immigration proceedings pending as of December 31, 1998. 48 judgments were under reserve at year end, and 544 cases were ready but not yet heard. Of these, 398 had been assigned fixed hearing dates, leaving 146 to be fixed. 6,734 of the 7326 cases in the inventory were not ready for hearing.

On December 31, 1998, the inventory of Immigration proceedings pending in the Trial Division stood at 2,857 of which 2,305 were applications for leave and for judicial review. 24 judgments (0.84%) were under reserve. 832 proceedings (29.12%) were ready but not yet heard. Of these, 304

[7] In 1995 a greater percentage of dispositions within 12 months of commencement were attributed to settlements than to judgments.

were fixed for hearing, and 504 leave applications were ready but not yet heard. 2,025 proceedings (70.87%), including 1,593 applications for leave and for judicial review, were not ready for hearing.

Age of Pending Inventory

Figure 17 illustrates the age of the pending inventory of Non-Immigration proceedings on each of the six reporting dates.

Figure 17: Trial Division
Age of Pending Inventory
(Excluding Immigration)

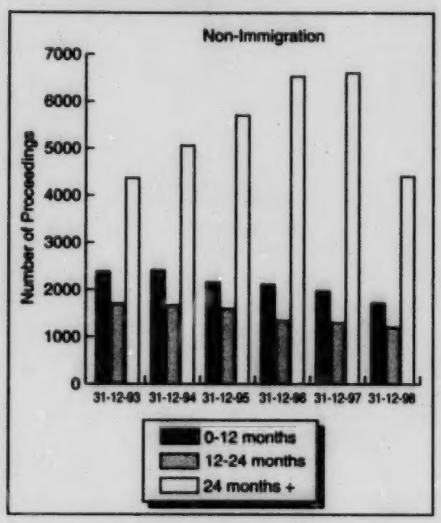

52% of proceedings in the pending inventory (4,366 proceedings) were over two years old on December 31, 1993. This number had increased to 67% (6,602 proceedings) by December 31, 1997. With the coming into force of the *Federal Court Rules, 1998*, status reviews were conducted in to identify which of these older proceedings were still active and to issue orders dismissing those which were not. As a result of the status review procedure, the number of pending proceedings over two years old was reduced to 4,406 (60%) as of December 31, 1998. A further reduction is expected in 1999 with the continuation of the status review process.

In sharp contrast is the distribution by age of pending Immigration proceedings shown in Figure 18.

Figure 18: Trial Division
Age of Pending Inventory as of
December 31, 1998
Immigration Proceedings Only

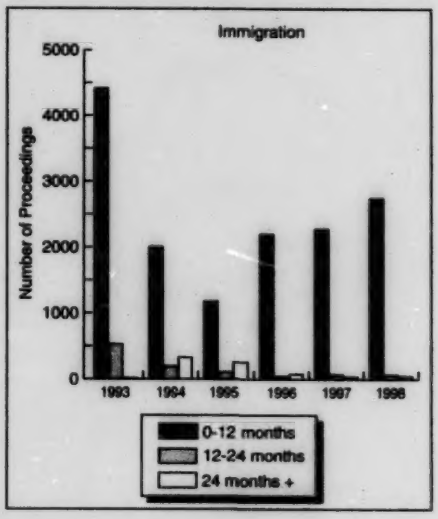

The vast majority of Immigration proceedings pending on each reporting date were less than 12 months old.

5.0 REGISTRY ACTIVITY

5.1 Overview

The Registry provides the support necessary for the resolution of Court proceedings and the enforcement of decisions. The Registry endeavours to ensure that all persons have access to justice without undue hardship, delay or inconvenience. This follows from the statement in Rule 3 that the *Federal Court Rules, 1998* "be interpreted and applied so as to secure the just, most expeditious and least expensive determination of every proceeding on its merits".

Principal responsibilities of the Registry are outlined in Part 2 of the Rules relating to administration of the Court: the requirements for offices of the Court; the maintenance of records and filing of documents; arrangements for and conduct of Court sittings; and the provision of public access to the Court's records.

All activities and communications between the Court and litigants, or their counsel, flow through the Registry. Designated officers of the Registry perform such quasi-judicial functions as the assessment of costs, assessment of damages, arrests of ships, cargo and freight in admiralty cases, and the preparation of schemes of collocation in accordance with the *Civil Code* of Quebec. The staff of the Registry have similar responsibilities in relation to the Court Martial Appeal Court of Canada.

5.2 Auditor General's Report

The Auditor General tabled a Report in the House of Commons on April 22, 1997 on the Federal Court of Canada and the Tax Court of Canada. In respect of the operations of the Registry, the report made several recommendations for improvements which were followed by the Registry and described in last year's annual report. The Registry has further proposed a series of cost savings measures for services provided directly to the Judges and has addressed as well the recommendation that the effectiveness of caseflow management techniques and the use of best approaches be expanded.

Case management was incorporated into the new *Federal Court Rules, 1998* which came into effect on April 25, 1998. It is considered that this new system will improve efficiency and effectiveness in the resolution of cases with the increased involvement by the judges in the progress of the litigation brought before the Court. The Registry has introduced and developed technology based systems to support the new case management procedures and has also completed in 1998 an operational retraining program. The implementation of these systems by the Registry is more fully described in Part 5.5. An assessment of the impact of these developments with respect to benefits, the increased demands placed on the Registry's resources, and best approaches for addressing that impact will require a larger sample of data and information than is presently available.

5.3 Accommodations

Ottawa Principal Office

The need for suitable accommodations for the Court in Ottawa continues to be an increasingly pressing issue as growth of the organization continues to crowd existing accommodations. Judges of the Appeal and Trial Divisions have their offices in separate buildings and staff must work from pockets of accommodations in several different locations. The Court's plans for a new Federal Court Building received preliminary project approval from Treasury Board Ministers in February 1990, however this project is currently being held in abeyance. It is more essential than ever that the Court's accommodations be consolidated within a common building to alleviate overcrowding and to provide adequate space for optimum use of resources.

Vancouver Local Office

Plans are being finalized in order to consolidate the Court's accommodations within one building.

Toronto Local Office

Long-term requirements are presently being revised with assistance from Public Works and Government Services Canada to evaluate market conditions for accommodations in downtown Toronto and to provide solutions for meeting the Court's requirements in anticipation of the expiry of the Toronto office's present lease.

5.4 *Administrative Proceedings*

Provision is made in federal statutes for the filing of certificates, decisions or orders of federal boards, commissions or other tribunals in the Federal Court (Trial Division). Once deposited with the Registry, these "administrative proceedings" have the force and effect of a judgment of this Court. Because they are dealt with principally by the Registry, however, they do not form part of the Court's Delay Reduction Programme (DRP) inventory.

Institutions of these proceedings, which began an upward trend in 1991 with 8,610 cases, has increased from a single year decrease in 1997 to 16,298 cases in 1998.

Figure 19: Administrative Proceedings Commenced

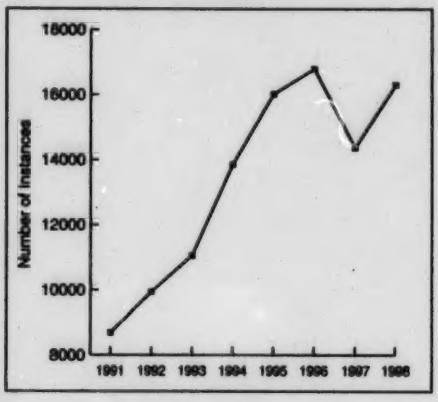

5.5 *Case Management*

Case management, which was incorporated into the new *Federal Court Rules, 1998* which took effect on April 25, 1998, is the coordination of Court processes and resources intended to move cases in a timely manner from commencement to disposition, regardless of the type of disposition. It involves the active supervision by the Court of the progress of cases and introduces new supervisory activities such as status reviews, dispute resolution services, trial management conferences and specially managed proceedings.

In 1998 the Registry completed the implementation of an integrated system of advanced technological components and support services which combine to provide the Court with a fully comprehensive and automated case management system. The most ostensible features of this system include a computerized case inventory package (called the Delay Reduction Programme - DRP) with ability to measure and report on elapsed time between events in the litigation process; an automated scheduling system (called the Case Scheduling Module - CSM) for assignment of cases, judges, court facilities and personnel; an automated docket recording system (called the Proceedings Management System) with enhancement for inclusion of pre-automated records; teleconference and videoconference facilities; remote document filing by fax; a statistical retrieval package; and an electronic communication software (*Groupwise*).

Development of these integrated features has placed the Registry at the forefront of the automated case management field. This comprehensive system serves not only to enable the Court to meet its goals and objectives of case management, but assists the Registry as well in striving to optimize limited resources in the face of increasing demands for its services.

5.6 *Automation*

All offices of the Registry have access to the Court's centralized automation system, the Proceedings Management System, by means of a wide area network. This system is used to store and communicate information on court proceedings, to index proceedings, to track files using bar coding and to produce statistical reports. Public access to the Proceedings Management System is now available at all (Federal Court staffed) offices.

In 1998 an inventory of systems and applications was undertaken to determine the Registry's level of readiness for the Year 2000 problem. The Registry has reported to the Treasury Board Secretariat that all of its computer equipment and applications, save for one, are Year 2000 compliant. The remaining Trust Accounting application will be compliant by June 1999.

The Registry's automated proceedings record system, the Proceedings Management System, was also enhanced in 1998 to support the new litigation procedures brought about by the *Federal*

Court Rules, 1998. Implementation of case management required substantial system changes which were done in two phases. Phase I introduced components to record and track the progress of proceedings according Rules based milestones. Phase II integrated components for reporting information on tracking, file status, audit and statistics. Features of the Registry's new system include an on-line, *ad hoc* query capability for retrieving statistical data and other relevant case information such as time measurement, case identification and case categories.

A project also began in May 1998 to upgrade the Registry's computing platform (VAX7610) by migrating to an Alpha 4000. The Alpha 4000 computing platform yields a number of performance benefits, including a threefold increase in processing speed. In order to migrate the Proceedings Management System and other Registry systems, such as the Distribution Management and Human Resource Information Management systems, it was also necessary to upgrade the Registry's relational database management system (ORACLE) and related development tools. A new testing methodology has been put in place to ensure that all system functionality is tested so that expected results are qualified, quantified and documented. Actual migration to a production environment is planned for completion in March 1999.

A Desktop Replacement project was initiated in 1998 to replace 386 and 486 models with Pentium II computers and to change from MicroSoft Windows for Workgroups to Microsoft Windows 95. This project includes an upgrade of all network servers to IntraNetware, the implementation of Novell Zenworks (Zero Effort Networks) to reduce costs for administering and managing the workstation and programs on a network, and a streamlined Help Desk function. It is expected this project will be completed in all offices by May 1999.

Also in 1998, a communications network upgrade was initiated to increase available bandwidth for access mission critical systems, such as the Proceedings Management system, and to allow greater access to Internet resources such as QuickLaw. Communications equipment in the National Capital region was also replaced in 1998. Other offices will be completed by May of 1999.

5.7 Registry Officer Development Program

The Registry's training section continued delivery of its Registry Officer Development Program in 1998. The program includes several modules covering subjects ranging from operational procedures through responsibilities and mandate of the Registry. Revisions to the modules incorporating case management procedures began in 1998 with the coming into effect of the new *Federal Court Rules, 1998*. Completion of this project, which has been delayed by the diversion of considerable attention and resources to a Treasury Board plan for the implementation of a new employee classification system, is planned for June 1999.

The Registry Officer training program is delivered to staff of the Registry across Canada. In order to maximize cost savings, a project has been initiated to convert the training modules to a computer- based format. On completion, access to this program will be available via the Federal Court's Canada-wide Intranet. This training program is also offered to select students participating in the Court and Tribunal Administration program at Seneca College at Toronto and the "Techniques Juridiques" program at Ahuntsic College in Montreal. Plans are underway to extend this program in 1999 to other colleges in Ontario and British Columbia.

5.8 Financial Management

Details of the programmes and financial performance of the Registry are published in Main Estimates tabled in Parliament and in the Registry's annual Performance Report. Copies of the Estimates are available from the Canada Communications Group or from Associated Bookstores. The following is a summary:

(thousands of dollars)	Estimate 1999-2000	Forecast 1998-99	Actual 1997-98
Personnel			
Salaries and wages	18,062	19,832	17,538
Contributions to employee benefit plans	3,613	3,899	3,144
Sub-total	21,675	23,731	20,682
Goods and Services			
Transportation and communications	1,600	2,005	1,541
Information	467	254	317
Professional and special services	3,790	4,069	3,790
Rentals	283	403	283
Purchased repair and upkeep	262	208	262
Utilities, materials and supplies	1,592	1,778	1,592
Minor capital*	1,595	1,081	2,469
Sub-total	9,589	9,798	10,254
Total Requirements	31,264	33,529	30,937

** Minor capital is the residual after the amount of controlled capital has been established. In accordance with the Operating Budget principles. These resources would be interchangeable with Personnel and Goods and Services expenditures.*

5.9 Registry Staff

The new Universal Classification Standard (UCS) was launched by the Treasury Board in 1998 to incorporate principles of universality, gender neutrality and simplicity in the description and evaluation of work performed in the Public Service of Canada. Conversion to the new Standard, which includes the Registry of the Federal Court, has been targeted by the Board to take effect in 1999.

The management of a project steering committee, an implementation team and extensive participation at all levels of the Registry have been instrumental in achieving success in meeting the UCS project objectives imposed by the Board in 1998. Staff of the Registry were fully trained in the new Standard and UCS project phases for draft work description writing and preliminary evaluations were also met. The Registry also participated in inter-organizational UCS forums and included personnel from other public service organizations in its UCS training program.

The UCS project has had a dramatic impact on the Registry's resources and the extremely short timeframes and large scale nature of the project have created serious impositions for other projects undertaken by the Registry and in areas of ongoing work. The Registry is nevertheless making every possible effort to minimize the resource and operational impacts of the this project and has undertaken to assist Treasury Board further.

In October 1998, the Registry of the Federal Court of Canada and the Immigration and Refugee Board co-hosted the International Association of Refugee Law Judges Third Conference. The Registry also participated in 1998 in an inter-organizational forum, called the Small Agency Administrators Network, for the exchange of information of mutual benefit and interest in respect of relations with the central agencies of federal government.

5.10 Employment Equity

The Registry of the Federal Court of Canada is reflective of the diversity of the Canadian population; as many nationalities are represented. Representation of designated groups in 1997-98 by the Registry was higher than public service averages with the sole exception of the aboriginal peoples group.

As of March 31, 1998, representation in the Registry included:

- 278 women (66% of employees);
- 25 persons self-identified with disabilities (6% of employees);
- 23 employees self-identified as visible minorities (5% of employees); and
- 8 self-identified persons belonging to the aboriginal group (2% of 422 employees canvassed).

Although the above-noted figures reflect an increase over the previous year in the representation of all four designated groups, the Registry is striving to increase representation of visible minorities and aboriginal peoples to better reflect the higher levels indicated by the available workforce data. Efforts are also being made to increase employee awareness about the importance of social diversity. Training has been made available to staff and diversity management education has been put in place for Registry managers.

The buildings accommodating the offices of the Federal Court of Canada are wheelchair accessible. Braille coding and/or audible floor indicators have been installed in most elevators. Parking is available for persons with disabilities at the principal office of the Registry at Ottawa as well as at all federally staffed offices of the Court across Canada. Ramps, washrooms, coat closets and water fountains are also fully accessible.

Employees requiring special aids such as telephone volume amplifiers, telecommunication devices for hearing and speech impaired (TDD or TYY), and enhanced computer equipment have been accommodated. Persons with hearing or speech impairments can communicate with the Registry across Canada through TDD access or private telecommunication company interpretation services.

Appendix 1

OFFICES OF THE FEDERAL COURT OF CANADA

PRINCIPAL OFFICE - OTTAWA

Ottawa, Ontario
K1A 0H9

Appeal Division
Telephone: (613) 996-6795
Facsimile: (613) 952-7226

Trial Division
Telephone: (613) 992-4238
Facsimile: (613) 952-3653

LOCAL OFFICES

ALBERTA - CALGARY
Dan Buell
District Administrator
3rd Floor
635 Eighth Avenue S.W.
Calgary, Alberta
T2P 3M3

Telephone: (403) 292-5920
Facsimile: (403) 292-5329

ALBERTA - EDMONTON
R. Orrin J. Splane
District Administrator
Tower 1, Suite 530
Scotia Place
10060 Jasper Avenue
Edmonton, Alberta T5J 3R8

(Mailing Address: P.O. Box 51)
Telephone: (780) 495-4651
Facsimile: (780) 495-4681

BRITISH COLUMBIA - VANCOUVER
Charles E. Stinson
Regional Director, Western
Pacific Centre
700 West Georgia Street
Vancouver, British Columbia V7Y 1B6

(Mailing Address: P.O. Box 10065)
Telephone: (604) 666-3232
Facsimile: (604) 666-8181

MANITOBA - WINNIPEG
Terry Johnston
District Administrator
4th Floor
363 Broadway Street
Winnipeg, Manitoba R3C 3N9

Telephone: (204) 983-2509
Fascimile: (204) 983-7636

NEW BRUNSWICK - FREDERICTON
Willa Doyle
Senior Registry Officer
Suite 100
82 Westmorland Street
Fredericton, New Brunswick E3B 3L3

Telephone: (506) 452-3016
Facsimile: (506) 452-3584

NEW BRUNSWICK - SAINT JOHN
George S. Thériault
District Administrator
Room 413
Provincial Building
110 Charlotte Street
Saint John, New Brunswick E2L 2J4

Telephone: (506) 636-4990
Facsimile: (506) 658-3070

NEWFOUNDLAND - ST. JOHN'S
Louise King
Deputy District Administrator
The Court House
Duckworth Street
St. John's, Newfoundland A1C 5M3

(Mailing Address: P.O. Box 937)
Telephone: (709) 772-2884
Facsimile: (709) 772-6351

NORTHWEST TERRITORIES - YELLOWKNIFE
Lysette Deyelle
District Administrator
The Court House
4905, 49th Street
Yellowknife, Northwest Territories X1A 2L9

(Mailing Address: P.O. Box 1320)
Telephone: (403) 873-2044
Facsimile: (403) 873-0291

NOVA SCOTIA - HALIFAX
François Pilon
District Administrator
1801 Hollis Street, 17th Floor
Suite 1702
Halifax, Nova Scotia B3J 3N4

Telephone: (902) 426-3282
Facsimile: (902) 426-5514

Courtroom: The Law Court Building
1815 Upper Water Street
Halifax, Nova Scotia
B3J 1S7

PRINCE EDWARD ISLAND - CHARLOTTETOWN
E. Dorothy Kitson
District Administrator
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42 Water Street
Charlottetown, P.E.I. C1A 8B9

(Mailing Address: P.O. Box 2200)
Telephone: (902) 368-0179
Facsimile: (902) 368-0266

QUÉBEC - QUÉBEC
Senior Registry Officer
Room 500 A
Palais de Justice
300 Jean Lesage Blvd.
Québec, Québec G1K 8K6

Telephone: (418) 648-4920
Facsimile: (418) 648-4051

SASKATCHEWAN - SASKATOON
Dennis Berezowsky
District Administrator
The Court House
520 Spadina Crescent East
Saskatoon, Saskatchewan S7K 2H6

Telephone: (306) 975-4509
Facsimile: (306) 975-4818

ONTARIO - TORONTO
Peter P. Pace
Regional Director, Ontario
7th Floor, 330 University Avenue
Toronto, Ontario M5G 1R7

Telephone: (416) 973-3356
Facsimile: (416) 954-0647 - Trial
(416) 973-2154
Appeal/Immigration

Courtrooms: 330 University Avenue
5th, 8th and 9th Floors
•
361 University Avenue
Courtroom 4-10

QUÉBEC - MONTRÉAL
Monique Giroux
Regional Director, Quebec
30 McGill Street
Montréal, Quebec
H2Y 3Z7

Telephone: (514) 283-4820
Facsimile: (514) 283-6004 - Trial/Appeal
(514) 283-5388
Immigration

SASKATCHEWAN - REGINA
Gordon K. Dauncey
Acting District Administrator
The Court House
2425 Victoria Avenue
Regina, Saskatchewan S4P 3V7

Telephone: (306) 780-5268
Facsimile: (306) 780-6990

YUKON TERRITORY - WHITEHORSE
Thomas E. Ullyett
Acting District Administrator
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134 Second Avenue
Whitehorse, Yukon Territory Y1A 5H6

(Mailing Address: P.O. Box 2703, Y1A 2C6)
Telephone: (403) 667-5441
Facsimile: (403) 667-4116

Appendix 2

Some statutes under which the Federal Court exercises jurisdiction

Access to Information Act
Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act
Atomic Energy Control Act
Bank Act
Bankruptcy and Insolvency Act
Broadcasting Act
Budget Implementation Act, 1998
Canada Agricultural Products Act
Canada Deposit Insurance Corporation Act
Canada Evidence Act
Canada Grain Act
Canada Labour Code
Canada Marine Act
Canada Oil and Gas Operations Act
Canada Pension Plan
Canada Petroleum Resources Act
Canada Shipping Act
Canada Transportation Act
Canadian Environmental Protection Act
Canadian Human Rights Act
Canadian International Trade Tribunal Act
Canadian National Railways Act
Canadian Ownership and Control Determination Act
Canadian Security Intelligence Service Act
Canadian Space Agency Act
Cape Breton Development Corporation Act
Citizenship Act
Coasting Trade Act
Commercial Arbitration Act
Competition Act
Competition Tribunal Act
Cooperative Credit Associations Act
Copyright Act
Corrections and Conditional Release Act
Criminal Code
Crown Liability and Proceedings Act
Cultural Property Export and Import Act
Customs Act
Defence Production Act
Divorce Act
Dominion Water Power Act
Emergencies Act
Employment Equity Act
Employment Insurance Act
Energy Supplies Emergency Act
Escheats Act
Excise Act
Excise Tax Act
Expropriation Act
Farm Credit Corporation Act
Fisheries Act
Foreign Enlistment Act
Hazardous Materials Information Review Act
Immigration Act
Income Tax Act
Indian Act
Industrial Design Act
Insurance Companies Act
Integrated Circuit Topography Act
International Boundary Waters Treaty Act
International Sale of Goods Contracts Convention Act
Labour Adjustment Benefits Act
Land Titles Act
Motor Vehicle Safety Act
National Energy Board Act
National Training Act
North American Free Trade Agreement Implementation Act
Northern Pipeline Act
Northwest Territories Waters Act
Official Languages Act
Patent Act
Payment Clearing and Settlement Act
Pension Benefits Standards Act
Petroleum and Gas Revenue Tax Act
Petroleum Incentives Program Act
Plant Breeders' Rights Act
Postal Services Interruption Relief Act
Privacy Act
Public Servants Inventions Act
Public Service Employment Act
Radiocommunication Act
Railway Safety Act
Royal Canadian Mounted Police Act
Special Import Measures Act
Status of the Artist Act
Supreme Court Act
Tax Court of Canada Act
Telecommunications Act
Timber Marking Act
Trade Marks Act
Trust and Loan Companies Act
United Nations Foreign Arbitral Awards Convention Act
Yukon Surface Rights Board Act
Yukon Waters Act

Cour fédérale du Canada
Rapport 1998

Papier recyclé

TABLE DES MATIÈRES

Introduction du juge en chef

1.0 Vue d'ensemble de la Cour fédérale du Canada 1
1.1 Création 1
1.2 Objectifs de la Cour 1
1.3 Composition de la Cour 1
1.4 Juges suppléants 1
1.5 Fonctions supplémentaires des juges 2
1.6 Comités 2
1.7 In Memoriam 3
1.8 Transferts, retraites, options et nominations 3
1.9 Protonotaires 6
1.10 Composition du greffe 6
1.11 Administration judiciaire 6
1.12 Stagiaires 7

2.0 Compétence et procédure 9
2.1 Compétence 9
2.2 Procédure 9
2.3 Comité des règles 9
2.4 Vidéoconférences 10

3.0 Activités de la Cour 12
3.1 Réunion annuelle de la Cour 12
3.2 Couverture des audiences par les médias électroniques 12
3.3 Formation des juges 12
3.4 Régionalisation et fusion 12
3.5 Visiteurs à la Cour 14

4.0 Volume et rythme de déroulement des instances 17
4.1 Derniers développements dans le Programme de réduction des retards 17
4.2 Volume des instances devant la Cour d'appel 18
4.3 Rythme du déroulement des instances devant la Cour d'appel 18
4.4 Volume des instances devant la Section de première instance 20
4.5 Rythme du déroulement des instances devant la Section de première instance 22

5.0 Activités du greffe 25
5.1 Vue d'ensemble 25
5.2 Rapport du vérificateur général 25
5.3 Locaux 25
5.4 Instances administratives 26
5.5 Gestion des instances 26
5.6 Automatisation 26
5.7 Formation des agents du greffe 27
5.8 Gestion financière 27
5.9 Personnel du greffe 28
5.10 Équité en matière d'emploi 29

Annexe 1 : Bureaux de la Cour fédérale du Canada 30
Annexe 2 : Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale exerce sa compétence 32

Voici le compte rendu des activités de la Cour fédérale du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1998. Les parties 1 à 3 présentent un bref historique de la Cour, la composition de cette dernière, ainsi que des détails sur les principales activités de l'année. La partie 4 contient un résumé des renseignements statistiques sur le volume et le rythme de déroulement des instances devant la Cour d'appel et devant le Section de première instance. Le lecteur trouvera à la partie 5 un résumé des activités du greffe. Le greffe de la Cour publie tous les détails concernant ses programmes et ses états financiers à la partie III du Budget des dépenses annuel déposé devant le Parlement, mais comme le greffe fait partie intégrante de la Cour, un sommaire de ses activités est présenté dans ce rapport par souci d'exhaustivité.

Julius A. Isaac

1.0 VUE D'ENSEMBLE DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

1.1 Création

La Cour fédérale du Canada a été créée en 1971 pour succéder à la Cour de l'Échiquier du Canada, dont l'établissement remontait à 1876[1]. Les deux cours ont été créées en vertu de l'article 101 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, à titre de tribunaux de droit, d'équité et d'amirauté pour la « meilleure administration des lois du Canada ». La Cour est une cour supérieure d'archives, ayant compétence en matière civile et pénale.

La Cour est bilingue - elle offre ses services dans les deux langues officielles - et bijuridique - elle applique les deux systèmes juridiques : le droit civil et la *common law*. Elle est également itinérante, en ce sens qu'elle siège et règle des affaires n'importe où au Canada, pour agréer le plus possible aux parties. Contrairement à la plupart des tribunaux du Canada, la Cour fédérale se rend à l'endroit qui convient le mieux aux plaideurs.

1.2 Objectifs de la Cour

Les objectifs de la Cour sont les suivants :

- Rendre justice et être perçue comme telle dans des causes individuelles
- Régler les litiges en accord avec le droit et en temps opportun
- Protéger les particuliers contre l'usage arbitraire du pouvoir de l'État
- Tenir un compte rendu officiel des actions en justice et de leur règlement.

1.3 Composition de la Cour

La Cour est formée de deux sections : la Cour d'appel fédérale et la Section de première instance. Elle est composée du juge en chef, du juge en chef adjoint, de dix juges de la Cour d'appel et de dix-neuf juges de la Section de première instance. Elle comprend en outre des juges qui, après de longs états de service, ont opté pour le statut de juge surnuméraire en vertu de la *Loi sur les juges*. Selon cette *Loi*, peut opter pour le statut de juge surnuméraire tout juge qui a atteint l'âge de soixante-cinq ans et justifie d'au moins quinze ans d'ancienneté dans la magistrature, ou qui a atteint l'âge de soixante-dix ans et justifie d'au moins dix ans d'ancienneté dans la magistrature.

Le juge en chef est président de la Cour, ainsi que de la Cour d'appel. Le juge en chef adjoint préside la Section de première instance. Les juges de chacune des sections sont membres de droit de l'autre section. Cinq juges de la Cour d'appel, dont le juge en chef, et deux juges de la Section de première instance étaient membres de cours supérieures provinciales lors de leur nomination à la Cour.

Les juges de la Cour sont choisis parmi les juges, actuels ou anciens, d'une cour supérieure, de comté ou de district au Canada, parmi les avocats inscrits depuis au moins dix ans au barreau d'une province, ou parmi les personnes qui ont un total de dix ans d'ancienneté d'abord comme avocats inscrits au barreau d'une province et ensuite dans l'exercice à plein temps de fonctions de nature judiciaire suite à une nomination faite en vertu d'une loi fédérale ou provinciale. Au moins dix des juges de la Cour doivent avoir été juges de la Cour d'appel ou de la Cour supérieure du Québec ou membres du barreau du Québec. Il y en a treize à l'heure actuelle.

La liste des juges de la Cour au 31 décembre 1998, ainsi que les détails relatifs à leur nomination et à leur statut en tant que juges réguliers ou surnuméraires, figurent à la page 5.

1.4 Juges suppléants

Selon l'art. 10 de la *Loi sur la Cour fédérale*, tout juge, actuel ou ancien, d'une cour supérieure, de comté ou de district au Canada peut être désigné, par le gouverneur en conseil à la demande du juge en chef, pour remplir les fonctions de juge suppléant de la Cour fédérale. En 1998, le juge en chef a demandé que les anciens juges de cour supérieure suivants soient désignés pour faire fonction de juges suppléants *ad hoc* de la Cour pour des périodes déterminées :

Monsieur le juge François Chevalier, c.r.
Monsieur le juge Wesley Gibson Gray, c.r.
Monsieur le juge Darrel V. Heald, c.r.

[1] Sa loi organique avait été adoptée en 1875, mais la Cour n'est entrée pleinement en fonction que l'année suivante.

Monsieur le juge David Howard Woodhouse Henry, c.r.

1.5 Fonctions supplémentaires des juges

Outre leurs fonctions habituelles, les juges de la Cour doivent consacrer beaucoup de temps aux travaux d'autres cours et tribunaux administratifs. Sous la direction du juge en chef adjoint, qui est juge-arbitre en chef, les juges de la Section de première instance entendent, à titre de juges-arbitres, les appels interjetés en vertu de la *Loi sur l'assurance-emploi*, .

De même, quatre juges de la Section de première instance siègent au Tribunal de la concurrence, que préside M. le juge William P. McKeown.

Les juges des deux sections siègent à la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada, dont le juge en chef est M. le juge Barry L. Strayer. Ils font office de commissaires lors des enquêtes menées en vertu de la *Loi sur l'immigration*, de la *Loi sur les enquêtes* et de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Ils siègent à titre d'évaluateurs nommés sous le régime de la *Loi sur les mesures d'urgence* et de la *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*. Les juges nommés à la Cour avant le 1er février 1992 font aussi fonction d'évaluateurs dans les affaires relevant de la *Loi sur la santé des animaux*, de la *Loi sur l'indemnisation des dommages causés par des pesticides* et de la *Loi sur la protection des végétaux*. De plus, ils prononcent des allocutions et écrivent des articles sur des questions de droit, et ils participent en tant que conférenciers ou experts à des programmes de formation permanente pour leurs collègues juges et les membres du Barreau.

1.6 Comités

Afin de faire participer les juges aux travaux de la Cour, le juge en chef a constitué un certain nombre de comités, composés de représentants des deux sections de la Cour, pour s'occuper de questions particulières d'ordre opérationnel :

Le **Comité des locaux,** présidé par le juge en chef adjoint, s'occupe des locaux destinés à la Cour dans la Région de la capitale nationale et dans les villes où la Cour occupe ses propres locaux. Le juge en chef adjoint a remplacé le juge en chef à la présidence, ce dernier l'ayant occupée pendant quatre ans.

Le **Comité du vérificateur général** a été créé en 1997 pour examiner les questions découlant du rapport du vérificateur général déposé devant la Chambre des communes le 22 avril 1997 et faire des recommandations à leur égard. Il est présidé par le juge en chef.

Le **Comité de liaison entre la magistrature et le Barreau,** présidé par le juge en chef, permet aux membres du barreau de rencontrer les juges afin de discuter de façon non officielle des questions qui intéressent le barreau et qui ne relèvent pas du Comité des règles. Le juge en chef a remplacé M. le juge Mark R. MacGuigan à la présidence, ce dernier l'ayant occupée pendant cinq ans.

Le **Comité pour améliorer l'accès à la Cour dans la province de Québec**, mis sur pied en 1998 pour répondre au souhait du juge en chef, est présidé par M. le juge Gilles Létourneau.

Le **Comité de la couverture des audiences par les médias électroniques**, présidé par le juge en chef, est chargé de superviser un projet pilote sur la présence des médias électroniques aux audiences devant la Cour d'appel, conformément aux lignes directrices approuvées par la Cour. Le juge en chef a remplacé M. le juge Mark R. MacGuigan à la présidence, ce dernier l'ayant occupée pendant quatre ans.

Le **Comité consultatif sur l'informatisation**, mis sur pied en 1998, a pour mandat:

i) de conseiller le juge en chef, le juge en chef adjoint, l'administrateur et les juges de la Cour sur l'utilisation de l'informatique -lorsqu'elle a un impact sur le travail des juges;
ii) d'examiner les nouvelles technologies informatiques pouvant faciliter le travail des juges et de proposer leur introduction, s'il y a lieu;
iii) de faire le lien entre la gestion de la Cour et les juges en renseignant ces derniers sur le bon usage de l'informatique, et de promouvoir le

soutien administratif et la formation requise par les juges à cette fin;

iv) d'assurer la liaison avec le Comité consultatif sur l'utilisation de l'informatique du Conseil canadien de la magistrature et les groupes similaires des autres cours supérieures.

Ce nouveau comité est présidé par M. le juge Barry L. Strayer.

Le **Comité de la formation des juges**, présidé par M. le juge Andrew MacKay, organise les rencontres annuelles de la Cour ainsi que les colloques de formation juridique permanente à l'intention des juges. M. le juge MacKay a remplacé M^me^ le juge Donna C. McGillis à la présidence, cette dernière l'ayant occupée pendant quatre ans.

Le **Comité des stagiaires,** coprésidé par M. le juge Joseph Robertson et M^me^ le juge Danièle Tremblay-Lamer, supervise le recrutement et la sélection des stagiaires. M. le juge Robertson a remplacé feu M. le juge Mark R. MacGuigan à la coprésidence, ce dernier l'ayant occupée pendant cinq ans.

Le **Comité de la bibliothèque**, présidé par M^me^ le juge Alice Desjardins, conseille le bibliothécaire en chef sur les objectifs, les politiques, les services et le développement des collections de la bibliothèque.

En plus, l'art. 45.1 de la *Loi sur la Cour fédérale* établit un **Comité des règles**, composé du juge en chef, du juge en chef adjoint, de sept autres juges de la Cour, d'un représentant du procureur général du Canada et de cinq membres du barreau en exercice désignés par le procureur général du Canada, après consultation avec le juge en chef. Les membres du barreau ainsi désignés, proposés par le juge en chef en consultation avec l'Association du barreau canadien, représentent les diverses régions du Canada et les différents domaines de pratique qui sont de la compétence de la Cour. Le juge en chef est, de par la loi, président de ce comité, mais il a délégué cette fonction, d'abord à M. le juge James K. Hugessen, qui s'en est acquitté pendant cinq ans, et, ce dernier ayant démissionné le 1^er^ mai 1998, à Mme le juge Donna C. McGillis.

1.7 In Memoriam

M. le juge Mark R. MacGuigan, juge à la Cour d'appel de 1984 à 1998, est décédé à Oklahoma City le 2 janvier 1998.

1.8 Transferts, retraites, options et nominations

Transferts

M. le juge James K. Hugessen a quitté la Cour d'appel pour se joindre à la Section de première instance le 23 juin 1998.

Retraites

M. le juge James A. Jerome, C.P., a pris sa retraite le 4 mars 1998. Diplômé de l'Université de Toronto en 1954 et de Osgoode Hall en 1958, il a pratiqué le droit à Sudbury de 1958 à 1966 - année au cours de laquelle il a été élu échevin au conseil municipal de Sudbury. Élu pour une première fois à la Chambre des communes en 1968, il fut réélu en 1972, 1974 et 1979. Nommé secrétaire parlementaire auprès du président du Conseil privé en 1970, il a participé aux travaux de la délégation canadienne à l'OTAN en 1972. Élu président de la Chambre des communes en 1974, il remplit cette fonction jusqu'en 1979. En 1976, il a été nommé membre du Conseil privé et élu président de l'Association parlementaire du Commonwealth. Nommé juge en chef adjoint de la Cour le 18 février 1980, il a exercé cette fonction pendant plus de dix-huit ans.

M. le juge Louis Pratte et M. le juge L. Marcel Joyal ont pris leur retraite le 31 décembre 1998.

Nominations

Le 23 juin 1998, M. le juge John D. Richard, de la Section de première instance, a été nommé juge en chef adjoint et juge-arbitre en chef, en remplacement de M. le juge James A. Jerome, qui avait pris sa retraite le 4 mars 1998. Diplômé de Osgoode Hall en 1959, le juge en chef adjoint est titulaire d'une licence ès sciences politiques et sociales (1960) de l'Université de Louvain, en Belgique. Membre du barreau de l'Ontario depuis 1959, il a pratiqué le droit à Ottawa au sein du cabinet Gowling & Henderson de 1960 à 1968. Il a rejoint le cabinet Lang Michener en 1988, avec le statut d'associé. Sa pratique se concentrait dans les domaines suivants: droit public,

contentieux, propriété intellectuelle, et droit du travail. Nommé conseiller de la Reine en 1976, il est membre -et ancien président- de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario. Fellow du American College of Trial Lawyers, il est également membre de l'Advocates Society et de l'Institut canadien des brevets et marques de commerce. Il est l'auteur d'ouvrages et d'articles portant sur plusieurs domaines du droit.

M. le juge J. Edgar Sexton a été nommé à la Cour d'appel le 23 juin 1998, en remplacement de feu M. le juge Mark R. MacGuigan.

M. le juge Marc Noël, de la Section de première instance, a été nommé juge à la Cour d'appel le 23 juin 1998, en remplacement de M. le juge James K. Hugessen, ce dernier s'étant joint à la Section de première instance.

M. le juge Pierre Blais, C.P., a été nommé juge à Section de première instance le 23 juin 1998, en remplacement de M. le juge Bud Cullen, devenu juge surnuméraire le 20 avril 1997.

M. le juge John M. Evans a été nommé à la Section de première instance le 23 juin 1998, en remplacement de M. le juge John D. Richard.

Choix de devenir juge surnuméraire

M. le juge Arthur J. Stone a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 18 juillet 1998.

M. le juge James K. Hugessen a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 26 juillet 1998.

M. le juge Barry L. Strayer a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 1er septembre 1998.

M. le juge Francis C. Muldoon a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 9 novembre 1998.

M. le juge F. Joseph McDonald a décidé d'exercer sa charge à titre de juge surnuméraire à compter du 27 décembre 1998.

En conséquence, il y avait cinq vacances à la Cour au 31 décembre 1998, savoir trois à la Cour d'appel et deux à la Section de première instance. Le 27 novembre 1998, le juge en chef a avisé le ministre de la Justice que le rôle de la Cour d'appel pour la période du 11 janvier au 31 mars 1999 avait été établi en supposant que les remplaçants de MM. les juges Stone et Strayer seraient nommés et en fonctions. Il ajoutait qu'à défaut de procéder à ces nominations à temps pour que les nouveaux juges soient assermentés avant le 31 décembre 1998, il devrait reporter certaines causes prévues pour audition à la Cour d'appel. Les nominations en question n'ayant pas été faites avant la fin de l'année, le juge en chef a modifié le rôle en annulant six semaines d'auditions prévues à Toronto, Montréal et Vancouver.

Juges de la Cour fédérale du Canada

Juge en chef
L'hon. Julius A. Isaac
le 24 décembre 1991

Juge en chef adjoint
L'hon. John D. Richard
le 30 août 1994 (Première instance)
le 23 juin 1998 (juge en chef adjoint)

Juges de la Cour d'appel
L'hon. Louis Pratte
le 10 juin 1971 (Première instance)
le 25 janvier 1973 (Cour d'appel)
le 29 novembre 1991 (surnuméraire)

L'hon. Louis Marceau
le 23 décembre 1975 (Première instance)
le 18 juillet 1983 (Cour d'appel)
le 6 février 1992 (surnuméraire)

L'hon. Arthur J. Stone
le 18 juillet 1983
le 18 juillet 1998 (surnuméraire)

L'hon. Barry L. Strayer
le 18 juillet 1983 (Première instance)
le 30 août 1994 (Cour d'appel)
le 1er septembre 1998 (surnuméraire)

L'hon. Alice Desjardins
le 29 juin 1987

L'hon. Robert Décary
le 14 mars 1990

L'hon. Allen M. Linden
le 5 juillet 1990

L'hon. Gilles Létourneau
le 13 mai 1992

L'hon. Joseph T. Robertson
le 13 mai 1992

L'hon. Marc Noël
le 24 juin 1992 (Première instance)
le 23 juin 1998 (Cour d'appel)

L'hon. F. Joseph McDonald
le 1er avril 1993
le 27 décembre 1998 (surnuméraire)

L'hon. J. Edgar Sexton
le 23 juin 1998

Juges de la Section de première instance
L'hon. Jean-Eudes Dubé, C.P.
le 9 avril 1975
le 6 novembre 1991 (surnuméraire)

L'hon. Paul U.C. Rouleau
le 5 août 1982
le 28 juillet 1996 (surnuméraire)

L'hon. James K. Hugessen
le 18 juillet 1983 (Cour d'appel)
le 23 juin 1998 (Première instance)
le 26 juin 1998 (surnuméraire)

L'hon. Francis C. Muldoon
le 18 juillet 1983
le 9 novembre 1998 (surnuméraire)

L'hon. Barbara J. Reed
le 17 novembre 1983

L'hon. Yvon Pinard, C.P
le 29 juin 1984

L'hon. Bud Cullen, C.P.
le 26 juillet 1984
le 20 avril 1997 (surnuméraire)

L'hon. Max M. Teitelbaum
le 29 octobre 1985

L'hon. W. Andrew MacKay
le 2 septembre 1988

L'hon. Donna C. McGillis
le 13 mai 1992

L'hon. Marshall E. Rothstein
le 24 juin 1992

L'hon. William McKeown
le 1er avril 1993

L'hon. Frederick E. Gibson
le 1er avril 1993

L'hon. Sandra J. Simpson
le 10 juin 1993

L'hon. Marc Nadon
le 10 juin 1993

L'hon. Howard I. Wetston
le 16 juin 1993

L'hon. Danièle Tremblay-Lamer
le 16 juin 1993

L'hon. Douglas R. Campbell
le 8 décembre 1995

L'hon. Allan Lutfy
le 7 août 1996

L'hon. Pierre Blais, C.P.
le 23 juin 1998

L'hon. John M. Evans
le 23 juin 1998

1.9 Protonotaires

Les protonotaires sont des avocats inscrits au barreau d'une province qui sont nommés pour aider la Cour à exécuter efficacement ses travaux. Leur compétence est prévue par les *Règles de la Cour fédérale*. Lors de l'entrée en vigueur des *Règles de la Cour fédérale, 1998*, la compétence des protonotaires a été étendue de façon à leur permettre d'entendre et trancher la plupart des requêtes interlocutoires présentées à la Cour. Ils ont aussi reçu une compétence de type «petites créances», pour entendre toute action visant exclusivement une réparation pécuniaire lorsque la réclamation s'élève à au plus 50 000 $, à l'exclusion des intérêts et des dépens. De plus, ils jouent maintenant un rôle important dans la gestion des instances, savoir: tenir les conférences préparatoires à l'instruction ou procéder à la médiation, à l'évaluation objective préliminaire ou à un mini-procès. La Cour étant autorisée à créer deux nouveaux postes, un processus de sélection a été tenu en décembre 1998. La Cour a présenté ses recommandations au Conseil privé et les nominations devraient avoir lieu au début de 1999.

En 1998, les protonotaires de la Cour étaient les suivants :

Peter A.K. Giles Protonotaire adjoint	Toronto Nommé en 1985
John A. Hargrave Protonotaire	Vancouver Nommé en 1994
Richard Morneau Protonotaire	Montréal Nommé en 1995

1.10 Composition du greffe

Le greffe de la Cour se compose du bureau principal à Ottawa et de seize bureaux situés en divers endroits au Canada. Le greffe est dirigé par un administrateur, qui rend compte au juge en chef de toutes les questions administratives se rapportant au fonctionnement de la Cour et du greffe. L'administrateur est également l'adjoint du Commissaire à la magistrature fédérale pour ce qui est de préparer les présentations budgétaires de la Cour, et de prendre toutes les autres mesures administratives qui sont nécessaires afin de veiller à ce que l'on réponde en accord avec la loi à tous les besoins raisonnables, y compris les besoins en locaux, matériel et autres fournitures et services, des fonctionnaires, commis et employés de la Cour fédérale en ce qui a trait à l'exécution des activités de la Cour.

Les employés du greffe, qui sont nommés en vertu de la *Loi sur la fonction publique*, remplissent les différentes fonctions administratives de la façon requise par les *Règles de la Cour fédérale, 1998*. Conformément à l'article 236 de la *Loi sur la défense nationale*, le personnel du greffe remplit les mêmes fonctions pour la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada.

Le greffe comporte les unités suivantes : le Bureau de l'administrateur, la Section d'appel, la Section de première instance, les Opérations régionales, les Services de soutien judiciaire et l'Administration. La liste des agents principaux en fonction au 31 décembre 1998 se trouve à la page 8.

La liste des bureaux locaux de la Cour est présentée à l'annexe 1.

1.11 Administration judiciaire

Pour ce qui est de l'administration de la Cour, le juge en chef est assisté d'un agent d'administration, qui est également chargé des relations avec les médias et agit comme secrétaire du Comité des règles prévu par la *Loi*. En 1998, un poste semblable a été créé auprès du juge en chef adjoint. De plus, le juge en chef et le juge en chef adjoint ont nommé des administrateurs judiciaires pour les aider à établir les calendriers des séances de la Cour et à exercer leurs fonctions non judiciaires. En 1998, les titulaires de ces postes étaient :

Attaché de direction au juge en chef
Allison L. Small

Attaché de direction au juge en chef adjoint
Katherine Davie

Administrateur judiciaire (Cour d'appel)
Allison L. Small

Administrateur judiciaire (Section de première instance)
Monique Major

1.12 Stagiaires

Les diplômés récents de toutes les facultés de droit sont invités à présenter leur candidature comme stagiaires auprès des juges de la Cour. Des avis concernant le programme des stagiaires sont envoyés aux facultés canadiennes de droit. Durant l'année 1998, il y avait 33 stagiaires. Ceux-ci travaillent sous la supervision du chef de la recherche (Section d'appel) ou du chef de la recherche (Section de première instance). Sous la direction générale du chef de la recherche (Section d'appel) ou du chef de la recherche (Section de première instance), les stagiaires préparent des résumés de causes, font de la recherche sur des questions de droit, et préparent des mémoires détaillés sur des questions de fait et de droit conformément aux instructions que leur donnent les juges auxquels ils sont assignés.

GREFFE

Administrateur de la Cour	Robert Biljan
Sous-administrateur - Sections d'appel et de première instance	Pierre R. Gaudet
Sous-administrateur - Projets spéciaux	Paul F. Scott
Directeur - région du Québec	Monique Giroux
Directeur - région de l'Ontario	Peter P. Pace
Directeur - région de l'Ouest	Charles E. Stinson
Conseiller financier principal	Evelyn Burke
Directeur, Ressources humaines	Cathryn Taubman
Directeur, Politiques, formation et relations de travail	Gordon Wilkins
Directeur, Services informatiques	Gary Pinder
Bibliothécaire en chef	Rosalie Fox
Adjointe exécutive de l'administrateur	Pat Levac
Gestionnaire, Services immobiliers et sécurité	James Strader
Chef , Recherche et stagiaires - Section d'appel	Marc Reinhardt
Chef , Recherche et stagiaires - Section de première instance	Christine Ball

2.0 COMPÉTENCE ET PROCÉDURE

2.1 Compétence

La Cour fédérale exerce une compétence spécialisée, y compris une compétence restreinte en matière pénale, dans des domaines régis par le droit fédéral. Par exemple, la Cour exerce une compétence en matière d'amirauté, de propriété intellectuelle, de poursuites en demande ou en défense pour la Couronne du chef du Canada, et de surveillance des offices fédéraux par voie d'appel prévu par la loi ou de contrôle judiciaire. En vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*, de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et de la *Loi sur l'immigration*, les juges de la Cour doivent tenir des audiences publiques ou à huis clos pour trancher des questions liées à la défense et à la sécurité nationales. La *Loi sur la concurrence* confère à la Section de première instance tous les pouvoirs et toute la compétence d'une cour supérieure de compétence pénale à l'égard des poursuites intentées au sujet de certaines infractions prévues par cette loi.

La compétence de la Cour fédérale, à l'instar de celle de la Cour de l'Échiquier, a évolué selon les lois adoptées par le Parlement en réponse aux besoins nouveaux des Canadiens et elle s'étend à une vaste gamme de sujets. L'annexe 2 contient une liste partielle des lois en vertu desquelles la Cour fédérale peut exercer sa compétence.

2.2 Procédure

Les règles générales qui régissent la pratique et la procédure au sein de la Cour sont fixées par le Comité de règles constitué en vertu de l'article 45.1 de la *Loi sur la Cour fédérale*, modifiée par L.C. 1990, ch.8. Les travaux du Comité des règles au cours de l'année 1998 sont relatés à la partie 2.3.

Les règles de pratique et de procédure à suivre dans les demandes visant à obtenir l'autorisation de présenter une demande de contrôle judiciaire, les demandes de contrôle judiciaire et les appels de ces demandes sous le régime de la *Loi sur l'immigration*, sont régies par les *Règles de 1993 de la Cour fédérale en matière d'immigration*. Ces dernières sont établies par le juge en chef, en vertu de l'article 84 de la *Loi sur l'immigration*.

2.3 Comité des règles

En 1993, le Comité des règles de la Cour fédérale a entrepris une révision complète des *Règles de la Cour fédérale* dans le but d'harmoniser ces dernières avec celles des cours supérieures provinciales et de les rendre plus faciles à comprendre, pour un meilleur déroulement des instances au sein de la Cour.

Après de longues consultations avec tous les intéressés, le texte final des *Règles* a reçu l'approbation du Comité des règles en janvier 1998. Entérinées par le Gouverneur en conseil, DORS/98-106 (5 février 1998), les *Règles* sont entrées en vigueur le 25 avril 1998.

En vertu des nouvelles *Règles de la Cour fédérale, 1998*, et sous réserve des dispositions transitoires dont il sera question ci-après, toutes les instances devant la Cour sont soumises au système de gestion des instances. La gestion des instances est un moyen de coordonner les processus et les ressources de la Cour de manière à traiter rapidement les instances de leur introduction jusqu'à leur conclusion, peu importe le genre de règlement. Elle comporte une surveillance active, par la Cour, du déroulement de toutes les instances déposées, pour veiller à ce que chacune reçoive de la Cour l'attention que requièrent sa nature et sa complexité. En vertu des anciennes *Règles de la Cour fédérale* qui régissaient les instances ordinaires, les plaideurs et les avocats exerçaient un contrôle exclusif sur le temps de préparation d'une cause en vue de son règlement devant la Cour.

Dans la plupart des affaires, les parties continueront à exercer un contrôle sur le déroulement d'un litige, à l'intérieur des limites fixées par les *Règles* ou d'une période plus longue fixée par consentement dans les limites autorisées.

Lorsque les parties considèrent que les périodes de temps prévues aux *Règles* ne conviennent pas dans le contexte de leur affaire, parce que trop longues ou trop courtes, elles peuvent présenter une requête demandant que l'instance soit confiée à un juge responsable de la gestion

de l'instance, qui fixera les délais appropriés à l'affaire. Une instance à gestion spéciale est exemptée de l'application des délais normalement prévus aux *Règles*.

De son propre chef, la Cour ne peut qu'assurer le respect de l'une ou l'autre des exigences prévues à l'article 380 pour les diverses procédures.

Dans le cas d'une action, il y a deux délais impératifs: les actes de procédure doivent être clos dans les 180 jours et la demande de conférence préparatoire présentée dans les 360 jours de la délivrance de la déclaration. Dans le cas d'une demande ou d'un appel, il n'y a qu'un délai impératif: une demande d'audience doit être déposée dans les 180 jours de la délivrance de l'avis introductif d'instance. Ces délais sont alignés sur les normes du Conseil canadien de la magistrature et celles de l'Association du barreau canadien.

Le respect des délais est surveillé par le personnel du greffe. Lorsqu'un délai important n'est pas respecté, le dossier est transmis à la Cour qui fixe une date pour l'examen de l'état de l'instance. L'administrateur signifie aux parties un avis d'examen de l'état de l'instance au moins dix jours avant la date de l'examen. Cet avis est généralement envoyé par télécopieur. Sauf directives contraires de la Cour, l'examen de l'état de l'instance se fait sur pièces.

Pour assurer une transition ordonnée aux nouvelles *Règles* lors de leur entrée en vigueur, le juge en chef et le juge en chef adjoint ont prévu qu'il n'y aurait aucun examen de l'état de l'instance avant le 1er juin 1998. Par la suite, lesdits examens seraient introduits progressivement en commençant par les dossiers les plus anciens. On prévoyait que la transition aux nouvelles *Règles* serait complétée le 1er janvier 1999 à la Cour d'appel et le 1er mai 1999 à la Section de première instance.

L'examen de l'état de l'instance est présidé par un juge ou un protonotaire affecté à cette fin. Ce dernier peut:

a) exiger que le demandeur/appelant donne les raisons pour lesquelles l'instance ne doit pas être rejetée pour cause de retard et, s'il n'est pas convaincu que l'instance doit être poursuivie, la rejeter pour retard;

b) exiger que le défendeur/intimé donne les raisons pour lesquelles il n'y a pas lieu d'enregistrer un jugement par défaut et, s'il n'est pas convaincu, rendre un jugement en faveur du demandeur/appelant, ou ordonner au demandeur/appelant de démontrer qu'il a droit au jugement demandé;

c) s'il est convaincu que l'instance doit être poursuivie, ordonner qu'elle le soit à titre d'instance à gestion spéciale et rendre toute ordonnance prévue à la règle 385;

d) rendre toute ordonnance appropriée.

Dans le cadre de son système de gestion des instances, la Cour a prévu dans les nouvelles *Règles* des services de règlement des litiges. Un juge responsable de la gestion de l'instance ou un protonotaire aidera les parties à trouver une solution au litige sans un procès en bonne et due forme par la médiation, ou en procédant à une évaluation objective préliminaire ou à un mini-procès. Ces services sont disponibles à la demande d'une partie, ou ils peuvent être prescrits par la Cour.

Les discussions sont confidentielles et un règlement ne peut intervenir que si toutes les parties y consentent. Si c'est le cas, le règlement obtenu est consigné et un avis de règlement est déposé à la Cour.

Il n'y a pas de frais additionnels prévus pour les services de la Cour rendus par un juge responsable de la gestion de l'instance ou un protonotaire dans ce cadre. Les *Règles* prévoient que les parties peuvent renvoyer l'affaire à un mode alternatif de règlement des litiges. Dans un tel cas et pour faciliter un règlement, la Cour peut ordonner la suspension d'une instance pour une ou plusieurs périodes d'au plus six mois chacune.

2.4 Vidéoconférences

En 1996, la Cour a mis sur pied un projet pilote, dans le cadre duquel les parties peuvent demander que l'audition d'une requête, une conférence de fixation des dates, une conférence préliminaire ou autre audience, ait lieu sous forme de vidéoconférence. En mettant à la

disposition des plaideurs les installations de vidéoconférence, la Cour vise les objectifs suivants :

- fournir un autre moyen d'accès aux audiences de la Cour afin de faciliter l'avancement des dossiers, notamment dans les affaires urgentes où les parties sont séparées par de longues distances,
- obtenir un gain de temps et des économies de frais de déplacement pour les parties, les juges et le personnel du greffe.

Douze vidéoconférences ont été organisées en 1998.

3.0 ACTIVITÉS DE LA COUR

3.1 Réunion annuelle de la Cour

En 1992, la Cour a instauré une nouvelle pratique consistant à réunir tous les juges une fois l'an, pour examiner diverses questions d'intérêt et participer à des séances de perfectionnement. La réunion de 1998 s'est déroulée du 1er au 3 octobre, à Sainte Adèle (Québec).

M. Roderick A. Macdonald, président de la Commission de réforme du droit du Canada, a présenté le rôle de la Commission et expliqué de quelle façon elle se déchargeait de son mandat. À l'occasion de la troisième d'une série de séances axées sur la réalité sociale, le professeur Juanita Westmoreland-Traoré, doyen de la faculté de droit de l'Université de Windsor, et Me Susan Eng, de Toronto, ancienne présidente du Metropolitan Toronto Police Services Board et chargée de cours sur le droit et les questions sociales à Osgoode Hall, Université York, ont traité de questions juridiques d'importance liées aux minorités visibles. Les professeurs Beth Bilson, de l'Université de la Saskatchewan, et Yves Ouellette, de l'Université de Montréal, ont présenté un aperçu des récents développements en droit administratif. Madame le juge McGillis et MM. les juges Hugessen et Décary ont animé une discussion sur les *Règles de la Cour fédérale (1998)*, qui sont entrées en vigueur le 25 avril 1998.

3.2 Couverture des audiences par les médias électroniques

À la suite d'une demande présentée en 1993 par l'Association des directeurs du service des nouvelles de la radio et de la télévision en vue de réaliser un projet pilote permettant aux médias électroniques de couvrir les procès se déroulant devant la Cour fédérale, le Comité sur la couverture des audiences par les médias électroniques a fixé les lignes directrices d'un projet pilote de deux ans, qui a été mis en oeuvre à la Cour d'appel du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1996.

La Cour a reçu quatre demandes dans le cours du projet pilote, une en 1995 et trois en 1996. Ces quatre demandes ont été agréées.

Le Comité sur la couverture des audiences par les médias électroniques s'est réuni en 1997 pour évaluer le projet pilote et il a recommandé au juge en chef, qui a donné son accord, que le projet pilote soit prolongé jusqu'au 31 décembre 1998. Aucune autre demande n'ayant été reçue durant cette période de prolongation, il sera probablement mis fin au projet pour cause de manque d'intérêt.

3.3 Formation des juges

En conformité avec les Normes canadiennes de formation des juges approuvées par le Conseil d'administration de l'Institut national de la magistrature en octobre 1992, le Comité de la formation des juges a été créé dans le but d'établir des programmes de formation permanente à l'intention des juges de la Cour. En 1998, le Comité a organisé en mars un séminaire interne d'une journée sur les *Règles de la Cour fédérale (1998)*, en plus de la réunion annuelle de la Cour mentionnée dans la partie 3.1.

3.4 Fusion et régionalisation

Le 28 octobre 1994, le Ministre de la Justice a annoncé qu'une étude serait entreprise pour déterminer si des modifications législatives pouvaient améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la rentabilité de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Un groupe de travail dirigé par le ministère de la Justice, avec la participation du Commissaire à la magistrature fédérale et la collaboration des deux tribunaux, a été formé dans le but de recueillir des renseignements visant à déterminer si, par souci d'efficacité, d'accessibilité et de rentabilité, certains juges devaient être situés à l'extérieur d'Ottawa. Par la même occasion, le groupe analyserait aussi quels pourraient être les avantages d'une fusion de la Section de première instance de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt. Un autre aspect de l'étude consistait à déterminer s'il serait possible de réaliser des économies en unifiant les services de soutien administratif des deux tribunaux.

Le 27 janvier 1995, tous les membres de la Cour se sont réunis pour discuter de la question et, le 30 mai 1995, la responsabilité de l'étude a été confiée, par décret, au Bureau du Vérificateur général. Aux termes

de l'article 11 de la *Loi sur le Vérificateur général*, le Gouverneur général en conseil, sur la recommandation du Procureur général du Canada, a demandé au Vérificateur général de faire enquête sur deux questions :

1) la fusion et la régionalisation possibles de la Cour fédérale du Canada (Section de première instance) et de la Cour canadienne de l'impôt; et

2) la consolidation possible des services de soutien administratif de ces deux cours fusionnées.

Le rapport du Vérificateur général a été déposé à la Chambre des communes le 22 avril 1997. Il concluait notamment que

« les améliorations nécessaires relativement à la reddition des comptes et à l'efficacité des services du greffe ne pourront probablement se réaliser que si les deux greffes sont regroupés ».

Ces économies comprennent notamment :

Regroupement des services généraux
600 000 $ annuellement

Partage des locaux
1 000 000 $ annuellement

Consolidation des technologies de l'information
500 000 $ annuellement[2]

Le même jour, le ministre de la Justice d'alors, l'honorable Allan Rock, a annoncé publiquement qu'il avait

« demandé au Commissaire à la magistrature fédérale de rechercher avec les tribunaux des moyens d'arriver à l'efficience administrative dans l'immédiat, *au sein de la structure institutionnelle actuelle*, avant toute révision législative ».

La Cour fédérale a pris des mesures afin d'arriver à une certaine efficience administrative à l'interne. Les deux tribunaux ont rencontré le Commissaire pour discuter de la façon dont la « consolidation » des deux greffes pourrait être effectuée au sein des structures institutionnelles existantes, afin d'atteindre l'efficience décrite dans le rapport du Vérificateur général.

[2] Les économies totales sur une période de 10 ans sont estimées à 5 millions de dollars.

Les efforts déployés pour s'acquitter de ce mandat n'ont pas porté fruit. À la suggestion de M. George Thomson, alors sous-ministre de la Justice, des représentants des deux Cours se sont rencontrés le 14 février 1998, en présence d'un médiateur. En conséquence, les deux Cours ont signé une entente le 6 mars 1998. Dans ce document, les deux Cours convenaient notamment, en principe, que leurs services corporatifs, administratifs et financiers seraient «jumelés» et que les deux Cours continueraient à travailler «au sein de la structure institutionnelle actuelle, dans le but d'améliorer leur efficience administrative et la qualité de leur prestation, ainsi que d'encourager un accès amélioré à la justice au Canada».

Le 28 mai 1998, l'ancien sous-ministre de la Justice a fait savoir que le ministre de la Justice désirait être informé «avant la fin de juin quant aux résultats des travaux des Cours dans le contexte des questions et options soulevées par le Vérificateur général, y compris tout changement structurel ou organisationnel envisagé qui exigerait une intervention législative».

Suite à une réunion avec le ministre de la Justice le 10- juin 1998, le juge en chef a convoqué une réunion plénière de la Cour le 19 juin 1998. L'objectif était d'examiner les deux questions suivantes afin de transmettre le point de vue de la Cour à leur sujet au Ministre :

1. La Cour fédérale doit-elle juridiquement être séparée en deux cours, une Cour d'appel et une Cour de première instance; et
2. La Cour de l'impôt devrait-elle une section de la nouvelle Cour de première instance?

Les juges se sont aussi penchés sur la proposition de l'ancien sous-ministre de la Justice, visant la consolidation des services corporatifs et administratifs de la Cour fédérale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

Le 22 juin 1998, le juge en chef a fait savoir au ministre de la Justice qu'une majorité des juges n'avaient «aucune objection» à la division de la Cour fédérale en deux tribunaux distincts, et qu'ils voyaient d'un bon oeil la fusion avec la Cour de l'impôt.

Le même jour, le juge en chef écrivait à l'ancien sous-ministre de la Justice :

C'est à l'unanimité que nous avons constaté que toute consolidation (des greffes de la Cour fédérale et de la Cour de l'impôt) doit se faire dans le respect des principes suivants, qui, à notre avis, ressortissent au modèle d'administration des tribunaux de Whitehall :

1. le judiciaire est, et doit rester, indépendant de l'exécutif dans ses institutions, comme il ressort de la jurisprudence récente de la Cour suprême du Canada, notamment dans le *Renvoi sur la rémunération des juges*, [1997] 3 R.C.S. 3;

2. de son côté, l'exécutif a le devoir d'assurer au judiciaire les services de soutien nécessaires à la réalisation de son mandat;

3. afin d'atteindre ces objectifs, le ministre de la Justice doit, autant que faire se peut, se tenir à l'écart de la gestion des tribunaux. Il doit toutefois présenter leurs budgets au Parlement (voir à ce sujet le rapport de Martin Friedland, intitulé *« Une place à part »*, à la p. 246) :

   Les prévisions budgétaires devraient d'abord être établies par la magistrature. Plusieurs souhaiteraient que le budget soit ensuite soumis à l'assemblée législative ou, subsidiairement, à l'assemblée législative par l'intermédiaire du Conseil du Trésor. À mon avis, on ferait erreur en écartant le procureur général ou le ministre de la Justice du processus. Le procureur général est habituellement mieux placé que les comités législatifs pour comprendre les besoins de la magistrature. Quant au ministre de la Justice, il a des intérêts importants dans le système judiciaire et il peut, en règle générale, participer efficacement à la lutte entourant la répartition des ressources gouvernementales, dont les pressions en faveur de la réduction du déficit et de la diminution des impôts.;

4. le ministre est responsable au Parlement des opérations des tribunaux, y compris les dépenses y afférentes;

5. lorsque les ressources sont distribuées entre les tribunaux, leur hiérarchie doit être respectée : d'abord les cours d'appel, puis les cours supérieures, et ainsi de suite.

Le 25 juin 1998, le ministre de la Justice a annoncé des propositions de réforme concernant l'organisation des deux Cours:

Les propositions comportent la fusion des services administratifs actuels des deux tribunaux en un seul Service d'administration des tribunaux, la création d'une Cour d'appel fédérale distincte, et l'attribution du statut de cour supérieure à la Cour canadienne de l'impôt. La Ministre a indiqué qu'elle présentera à l'automne un projet de loi en ce sens.

Les propositions répondent partiellement au Rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt publié en 1997 par le Vérificateur général du Canada. Le rapport avait été rédigé par suite d'un décret sollicité par le ministre de la Justice d'alors, Allan Rock. Toutes le recommandations du rapport ont été examinées soigneusement. Les trois mesures de réforme proposées aideront à atteindre les objectifs des recommandations présentées par le Vérificateur général en rendant la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt plus efficaces et plus efficientes tout en respectant pleinement leur indépendance.

« L'organisation générale actuelle de la Cour fédérale et de la Cour canadienne de l'impôt est fondamentalement solide. Les propositions font suite aux recommandations faites par le Vérificateur général dans son rapport de 1997, qui visaient à améliorer la coordination de l'administration des cours fédérale et de l'impôt. Notre objectif est d'assurer la plus grande efficacité par une fusion administrative » a déclaré la Ministre.

En octobre 1998, il y eut d'autres discussions entre les membres de la Cour et des représentants du ministère de la Justice, le porte parole de la Ministre promettant alors un projet de loi. Au 31 décembre 1998, ce projet de loi n'était pas encore parvenu à la Cour.

3.5 Visiteurs à la Cour

La cour a accueilli les visiteurs officiels suivants au cours de l'année :

Inger Iwassa
Calgary (Alberta)

Son Excellence June Clarke
Haut commissaire de la Barbade

M. Warwick Soden
Registraire, Cour fédérale de l'Australie

M. André Panzo, *Chargé d'affaires*
République d'Angola

Son Excellence Oliver Lawluui
Haut commissaire du Ghana

Son Excellence Maxine Roberts
Haut commissaire de la Jamaïque

Md. Annestine Sealey
Principal, Hugh Wooding Law School
Trinidad & Tobago

Protonotaire Christie-Anne Morris-Alleyne
Cour suprême de Trinidad & Tobago

M. Michael Theodore
Professeur, Hugh Wooding Law School
Trinidad & Tobago

M. Fitzgerald Alleyne
Professeur, Hugh Wooding Law School
Trinidad & Tobago

Son Excellence Raymond O. Wolfe
Haut commissaire de la Jamaïque

Md. Indra Hariprashad-Charles
Premier registraire
Cour suprême des Caraïbes, Ste. Lucie

Md. Janice Modeste
Bibliothécaire, Cour suprême des Caraïbes
Ste. Lucie

Md. Ginette Souligny
Avocate, Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, Ottawa

L'honorable Dr. Peter Phillips
Ministre des transports et des travaux publics, Leader du gouvernement à la Chambre des représentants, Jamaïque

L'honorable Dennis Byron
Juge en chef (Ag)
Cour suprême des Caraïbes, Ste. Lucie

Son Excellence George Bullen
Haut commissaire de l'Organisation des états des Caraïbes, Ottawa

M. Jingfei Wang
Juge, Haute cour de la province de Shaanxi, Chine

M. Miansu Tian
Juge, Haute cour de la province de Shaanxi, Chine

M. Cunzhu Yin
Juge, Cour intermédiaire de Shaanxi Shandluo, Chine

M. Bo Gao
Juge, Cour intermédiaire de Shaanxi Ya'an, Chine

M. Baoqi Kang
Juge, Cour intermédiaire de Shaanxi Xianyang, Chine

M. Houpei Chen
Juge, Cour intermédiaire de Shaanxi Ankang, Chine

M. Hongcai Yuan
Juge, Cour intermédiaire de Shaanxi Hanzhong, Chine

M. Shijun Zhao
Juge, Cour intermédiaire de Shaanxi Tongchuan, Chine

M. Zhengyi Yao
Juge, Cour intermédiaire de Shaanxi Baoji, Chine

M. Youhai Wang
Juge, Cour de Shaanxi Xianyang Weicheng, Chine

M. Sirang Ma
Juge, Haute cour de la province de Shaanxi, Chine

M. Xinsheng Il
Juge, Tribunal supérieur du peuple de Beijing, Chine

M. Luohong Ji
Juge, Tribunal supérieur du peuple de Beijing, Chine

Md. Xioling Gao
Juge, Tribunal supérieur du peuple de Beijing, Chine

Md. Jianxin Ni
Juge, Tribunal du peuple du district de Chaoyang, Beijing, Chine

M. Bingxu Il
Juge, Tribunal du peuple du district de Chaoyang, Beijing, Chine

M. Yan Wang
Juge, Tribunal du peuple du district de Xuaowu, Beijing, Chine

M. Zhenfeng Wang
Juge, Tribunal du peuple du district de Haidian Beijing, Chine

M. Fanrong Kong
Chef adjoint, Bureau des affaires juridiques de Beijing, Chine

Md. Zhihua Zhang
Chef adjoint, Bureau des affaires juridiques de Beijing, Chine

M. Liansheng Song
Directeur, Bureau des affaires juridiques du district de Xiacheng
République populaire, Beijing, Chine

Md. Fengying Diao
Directrice, Bureau des affaires juridiques du district de Xicheng
République populaire, Beijing, Chine

M. Benyi Liu
Directeur, Bureau des affaires juridiques du district de Haidian
République populaire, Beijing, Chine

Md. Shugeng Wang
Directrice, Bureau des affaires juridiques du comté de Shunyi
République populaire, Beijing, Chine

M. Zhanchuan Liu
Sous-directeur, Bureau des affaires juridique du Bureau de la Sécurité publique de la municipalité de Beijing, Chine

Md. Nijolé Matuleviciene
Chef, Division de la propriété intellectuelle, Ministère de la culture, République de Lithuanie

Md. Lina Mickienė
Chef, Division juridique, Bureau des brevets
République de Lithuanie

4.0 VOLUME ET RYTHME DU DÉROULEMENT DES INSTANCES

4.1 Derniers développements dans le Programme de réduction des retards

En 1992, la Cour a instauré un Programme de réduction des retards (PRR), en accord avec les recommandations du Conseil canadien de la magistrature dans son rapport du mois d'août 1992. La première étape a consisté en la création d'un répertoire informatisé des causes en instance devant la Cour. Le répertoire de la Cour d'appel a été achevé le 31 décembre 1993, et celui de la Section de première instance, le 31 août 1997.

C'est en 1995 que la Cour a entrepris de parachever le répertoire informatisé des causes en première instance, le personnel du greffe ayant passé en revue plus de 50 000 dossiers et fermé tous ceux qui contenaient un jugement final ou un avis de désistement. Il a relevé plus de 16 000 dossiers dans lesquels aucune mesure n'avait été inscrite depuis le 15 octobre 1990, date à laquelle un système informatisé de tenue des dossiers a été mis en place, et aucune décision définitive n'avait été consignée.

Dans un Avis aux avocats en date du 1er février 1996, le juge en chef adjoint leur demandait de revoir leurs dossiers et de faire savoir à la Cour lesquels étaient fermés, faute de quoi les procureurs inscrits recevraient un avis formel avec directives de la Cour. Depuis le 1er mars 1996, les parties qui engagent une procédure sont averties qu'elles doivent prendre des mesures pour faire avancer le dossier dans les soixante jours, sous peine de rejet pour défaut de poursuivre. Chaque procédure à l'égard de laquelle un avis a été délivré a été « réactivée » par une entrée dans le répertoire informatisé.

Le 31 août 1997, la révision était terminée. Les parties s'étaient désistées de plus de 5 000 procédures. Par ailleurs, plus de 10 000 procédures avaient été, ou étaient sur le point d'être, rejetées pour défaut de poursuivre. Chacune de ces procédures a ensuite été rayée du registre dès la consignation de la date de la décision définitive.

La deuxième étape du PRR a été l'introduction dans les *Règles* de la Cour de la gestion des instances, assortie de délais impératifs. Comme on l'indique à la partie 3, le Comité des règles a initié un examen exhaustif des *Règles de la Cour fédérale* en 1992. En 1995, le Conseil canadien de la magistrature a approuvé des délais cibles pour les juridictions supérieures de première instance et les juridictions d'appel, qui représentent des objectifs pour le déroulement des instances, sous réserve de la disponibilité des ressources physiques et humaines nécessaires. Dans le cadre du PRR, la Cour a aligné les normes inscrites dans les *Règles de la Cour fédérale, 1998* (entrées en vigueur le 25 avril 1998), sur les cibles proposées par le Conseil canadien de la magistrature. Les délais cibles applicables à la Cour fédérale[3] sont les suivants :

Section de première instance :

- 90 p. 100 de toutes les causes civiles devraient être réglées, instruites, ou se terminer autrement dans les six mois suivant la mise en état et dans les 12 mois suivant la date d'introduction de l'instance;
- 98 p. 100 de ces causes devraient se terminer dans les neuf mois suivant la mise en état et dans les six mois suivant l'introduction de l'instance;
- 100 p. 100 devraient être conclues dans les 12 mois suivant la mise en état et dans les 24 mois suivant l'introduction de l'instance.

Ces délais cibles sont impératifs, sauf lorsque la Cour décide qu'il existe des circonstances exceptionnelles. Dans ce dernier cas, une procédure de suivi est enclenchée[4].

Cour d'appel :

- 280 jours (9,3 mois) est le délai médian approprié pour le traitement du dossier, l'audition et le prononcé d'un jugement en appel.

[3] Des délais cibles distincts ont été adoptés dans d'autres matières qui ne relèvent pas de la compétence spécialisée de la Cour fédérale, notamment en matière pénale et familiale.

[4] Ces délais applicalbes aux juridictions de première instance font également partie de la Résolution 97-03-A, adoptée par l'Association du Barreau canadien à son assemblée annuelle de 1997.

Il est clair que ce délai ne peut être respecté que s'il existe des ressources suffisantes, notamment des services de soutien, si les règles sont modifiées de façon adéquate, et si les documents en appel sont déposés en temps opportun.

Une caractéristique importante du PRR est sa capacité de mesurer et d'indiquer le temps écoulé entre les différentes étapes de traitement d'un litige. Le présent chapitre résume l'information disponible sur le volume et le rythme de déroulement des instances devant la Cour en 1998, et permet au lecteur de comparer le «rendement» de la Cour aux délais cibles approuvés par le Conseil canadien de la magistrature.

4.2. Volume des instances devant la Cour d'appel

Le tableau 1 montre la taille du répertoire des causes pendantes devant la Cour d'appel à la fin de chacune des années indiquées, de même que le nombre d'instances ajoutées au répertoire et réglées chaque année[5].

Tableau 1 : Cour d'appel
Instances ajoutées au/retirées du répertoire

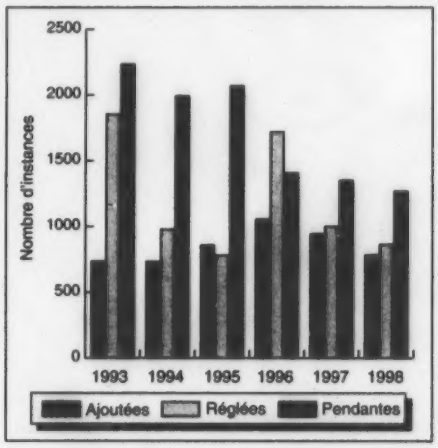

Au 31 décembre 1997, 1 347 instances étaient pendantes devant la Cour d'appel. 782 causes ont été ajoutées au répertoire durant l'année 1998, et la Cour en a réglé 863, ce qui laissait 1 266 causes pendantes à la fin de 1998.

Tableau 2 : Cour d'appel
Profil des causes pendantes

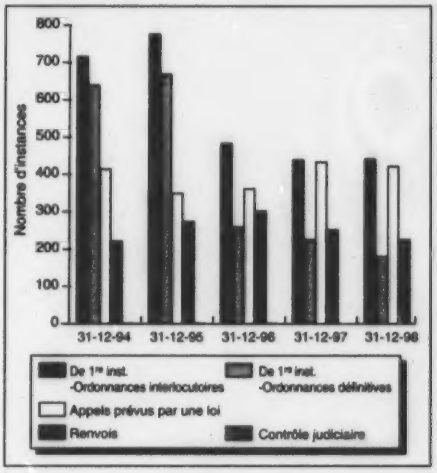

Le tableau 2 illustre, par grands domaines, les causes pendantes incluses dans le répertoire à la fin de chaque année depuis 1994. Le 31 décembre 1998, le répertoire comprenait 620 appels en provenance de la Section de première instance : 440 étaient des appels d'une ordonnance définitive et 180 visaient une ordonnance interlocutoire. Les autres causes incluses dans le répertoire se répartissent comme suit : 225 demandes de contrôle judiciaire et 421 appels en vertu d'une loi.

4.3 Rythme du déroulement des instances devant la Cour d'appel

De l'introduction au jugement
Tableau 3 : Cour d'appel fédérale
Délai médian (en mois)
De l'introduction jusqu'au jugement

Le tableau 3 indique les instances réglées par jugement après débats contradictoires depuis 1994, et compare le délai médian entre l'introduction et le jugement à la

[5] En 1993, la compétence attribuée par la *Loi sur l'immigration* a été transférée de la Cour d'appel à la Section de première instance. Les 1 854 dossiers réglés mentionnés pour 1993 comprennent 1 212 demandes en vertu de la *Loi sur l'immigration* dont les juges de la Cour d'appel ont été saisis en leur qualité de juges membres de droit de la Section de première instance. Les 642 autres affaires réglées ressortissaient à la compétence de la Cour d'appel.

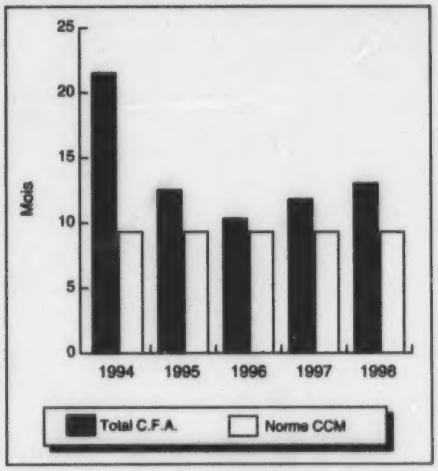

norme de 9,3 mois du Conseil canadien de la magistrature. Il ressort de ce tableau qu'en 1998, le délai médian entre l'introduction et le jugement pour l'ensemble des instances était de 13,0 mois, ce qui est inférieur aux 21,5 mois en 1994, mais légèrement supérieur à l'intervalle médian de 10,3 mois de 1996 et de 11,8 mois en 1997.

Le délai médian selon les principaux domaines est le suivant:

Appels de la Section de première instance: Ordonnances définitives 19,1 mois
Appels de la Section de première instance: Ordonnances interlocutoires 8,4 mois
Appels en vertu d'une loi 26,7 mois
Demandes de contrôle judiciaire 10,2 mois

Tel que mentionné à la partie 2.3, la période de transition au système de gestion des instances ne devait prendre fin que le 1er janvier 1999. Une fois que les *Règles de la Cour fédérale (1998)* seront pleinement appliquées, et en supposant que les vacances à la Cour d'appel sont comblées, le délai global pour les instances dans tous les domaines devrait continuer de raccourcir.

État des causes pendantes
Tableau 4 : Cour d'appel fédérale
État des causes pendantes au 31 décembre 1998

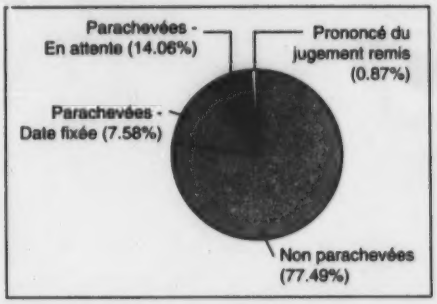

Le tableau 4 montre l'état des causes pendantes au 31 décembre 1998. Des 1 266 causes pendantes, seules 274 (21,6 %) avaient été parachevées en vue de leur audition. Pour 96 de celles-ci, une date d'audition avait été fixée, ce qui en laissait 178 à l'égard desquelles il fallait encore fixer une date d'audition. Dans 11 causes (0,9 % de toutes les causes), le prononcé du jugement avait été remis. À la fin de l'année, 981 causes (77,5 %) n'étaient pas encore parachevées.

État des causes parachevées
Tableau 5: Cour d'appel fédérale

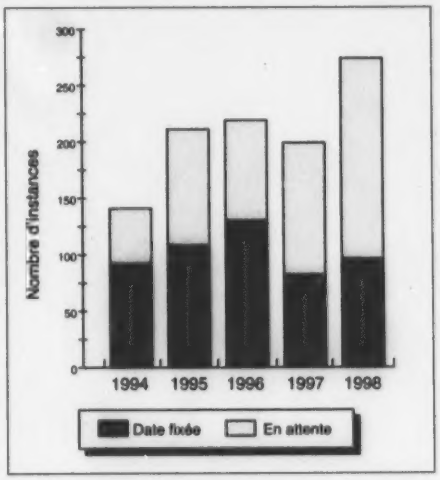

État des causes parachevées
La Cour d'appel s'inquiète du nombre important de causes parachevées pour lesquelles aucune date d'audition n'avait été fixée au 31 décembre 1998. L'augmentation considérable de ces causes en 1998 est attribuable au taux élevé de réponses reçues dans le cadre du nouveau

système d'examen de l'état des instances, dont il est question à la partie 2.3 Malheureusement, alors que la Cour avait la question des causes pendantes bien en mains, plusieurs de ses juges ont pris leur retraite ou ont opté pour le statut de surnuméraire. La partie 1 mentionne le fait qu'il y avait trois vacances à la Cour d'appel (un banc entier) au 31 décembre 1998. De ce fait, le juge en chef a du reporter six semaines d'audition prévues entre le 11 janvier et le 31 mars 1999.

Âge des causes pendantes
Tableau 6 : Cour d'appel fédérale
Répartition du répertoire selon l'âge

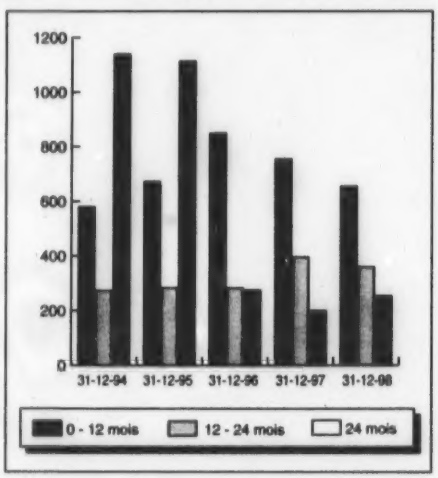

Le tableau 6 illustre l'âge des causes pendantes à la fin de chaque année. Même si le nombre de causes pendantes depuis plus de deux ans a légèrement augmenté, étant passé de 199 (15 % des causes pendantes) au 31 décembre 1997 à 253 (20 % des causes pendantes) au 31 décembre 1998, il s'agit néanmoins d'une amélioration importante par rapport au 31 décembre 1994, date à laquelle 1 138 causes (57 % du répertoire) avaient plus de deux ans.

4.4 Volume des instances devant la Section de première instance

Nouvelles instances introduites

Les instances devant la Section de première instance se divisent en deux grandes catégories : les décisions administratives et les litiges. Les décisions administratives découlent de dispositions d'un grand nombre de lois fédérales visant le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux. Ce dépôt donne aux dites ordonnances la même force et le même effet que des jugements de la Cour fédérale - Section de première instance. Elles sont principalement traitées par les agents du greffe, et il en est rendu compte à la partie 5.

La seconde catégorie - les litiges - constitue la principale charge de travail de la Section de première instance. Les litiges portés devant celle-ci sont classés en fonction de sept grands domaines : les six domaines non liés à l'immigration, soit l'amirauté, le droit des autochtones, les litiges concernant la Couronne, le contrôle judiciaire, la propriété intellectuelle, et les demandes et appels prévus par une loi particulière; les instances en matière d'immigration forment le septième domaine.

Tableau 7 : Section de première instance
Instances ajoutées au/retirées du répertoire

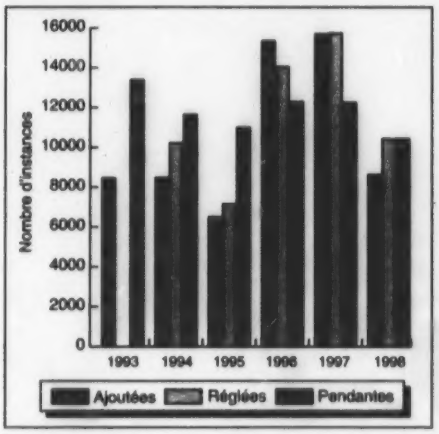

Le tableau 7 montre les 13 390 causes pendantes inscrites au répertoire du PRR de la Section de première instance au 31 décembre 1993, ainsi que la taille du répertoire des causes pendantes à la fin de chaque année subséquente, et le nombre d'instances ajoutées au répertoire ou réglées dans chaque année. (Le nombre de causes réglées en 1993 n'est pas disponible.)

Au 31 décembre 1997, 12 252 causes étaient pendantes devant la Section de première instance. Au cours de 1998, 8 632 instances sont venues s'ajouter au répertoire et la Section de première instance

en a réglées 10 431, ce qui laissait 10 183 causes pendantes à la fin de 1998.[6]

Le tableau 7 révèle que le nombre total de causes en instance a diminué considérablement depuis le 31 décembre 1993. Jusqu'au 31 décembre 1997, cette situation était entièrement imputable à une nette diminution du nombre des affaires d'immigration en instance, lesquelles sont tombées de 4 950 au 31 décembre 1993 à 2 380 au 31 décembre 1997. L'élément « autres que l'immigration » du répertoire des causes pendantes a toutefois augmenté de 1 432 instances durant la même période. Cela représente une augmentation moyenne de 358 affaires non liées à l'immigration par année pour chacune de ces quatre années.

En 1998, le nombre de causes « autres que l'immigration » du répertoire des causes pendantes a diminué de 2 523. Plus de 2 200 de ces causes ont été réglées par suite de la mise en oeuvre de la procédure d'examen de l'état de l'instance décrite à la partie 2.3. La tendance à la hausse du répertoire s'est inversée et il y avait, à la fin de 1998, 1 114 causes « autres que l'immigration » de moins au répertoire des causes pendantes qu'à la fin de 1993.

Tableau 8 : Section de première instance
Nouvelles instances introduites

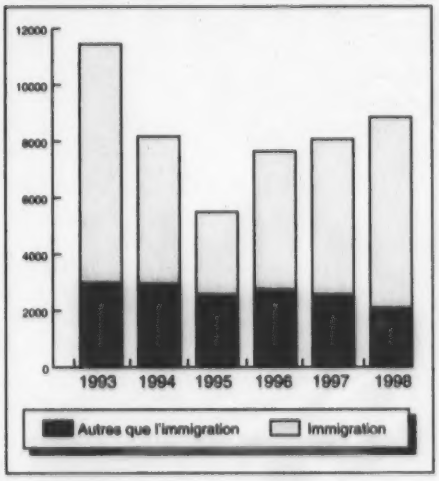

Le tableau 8 montre le nombre de nouvelles instances introduites chaque année depuis 1993, rajusté de façon à exclure les instances « réactivées » à la suite des mesures pour compléter l'inventaire informatisé décrites dans la partie 4.1. Les instances en matière d'immigration sont indiquées séparément de toutes les autres instances. Il ressort du tableau 8 que l'immigration s'est avérée être la source la plus importante d'instances nouvelles depuis 1993, alors que ces dernières atteignaient un sommet de 8 454, dont 1 987 instances transférées de la Cour d'appel. Si le nombre de nouvelles affaires a baissé en 1994 (5 224 nouveaux dossiers) et en 1995 (3 649 nouveaux dossiers), il a remonté systématiquement de 4 907 nouveaux dossiers en 1995 à 6 759 en 1998.

Toutefois, dans les domaines non liés à l'immigration, le nombre d'instances nouvelles introduites chaque année a diminué chaque année, passant de 2 993 en 1993 à 2 088 en 1998.

Tableau 9 : Section de première instance
Profil des causes pendantes

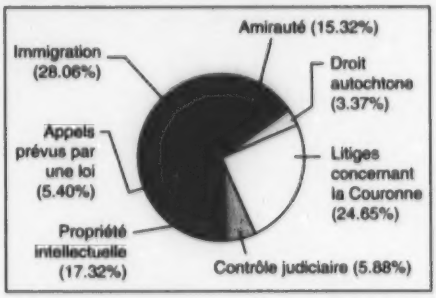

Le tableau 9 présente le profil du répertoire au 31 décembre 1998, selon les principaux domaines :

Amirauté - 1 560
Droit autochtone - 343
Litiges concernant la Couronne - 2 510
Contrôle judiciaire - 599
Propriété intellectuelle - 1 764
Demandes et appels prévus par une loi - 550
Immigration - 2 857

[6] Le grand nombre de nouvelles instances et de dossiers réglés au cours des années 1996 et 1997 s'explique par les mesures prises afin de terminer le répertoire informatisé décrit dans la partie 4.1. Le répertoire des causes pendantes au 31 décembre 1997 s'est accru de 274 instances par suite de ces mesures.

4.5 Rythme du déroulement des instances devant la Section de première instance

De l'introduction au jugement
Tableau 10 : Section de première instance
Règlement dans les 12 mois de l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

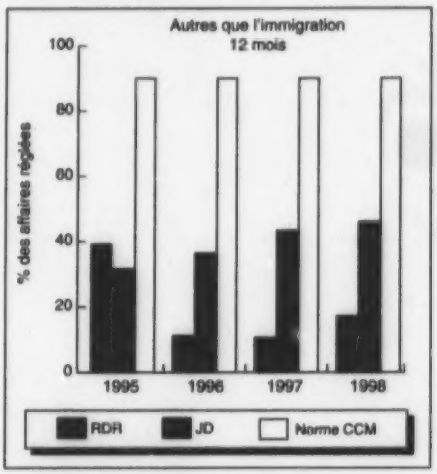

Tableau 11 : Section de première instance
Règlement dans les 12 mois de l'introduction (en %)
(Immigration)

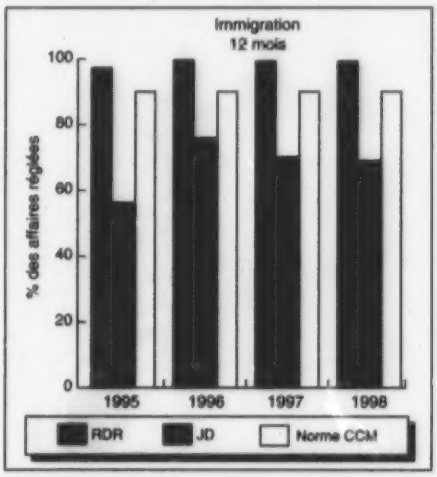

Les tableaux 10 et 11 présentent les instances dans lesquelles des règlements ont été enregistrés chaque année depuis 1995, et indiquent le pourcentage de ces règlements qui sont intervenus dans les douze mois de l'introduction. Le tableau 10 porte sur les règlements dans les causes autres que l'immigration, et le tableau 11 ne porte que sur les causes d'immigration. Chaque tableau fait la distinction entre le pourcentage des causes réglées par jugement définitif après audience (JD), et celui des causes réglées par suite d'un règlement hors-cours, d'un désistement, d'un rejet pour cause de retard, ou du refus de la Cour d'autoriser l'introduction (RDR). Les résultats sont comparés à la norme des 90% du Conseil canadien de la magistrature.

Tableau 12 : Section de première instance
Règlement dans les 18 mois de l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

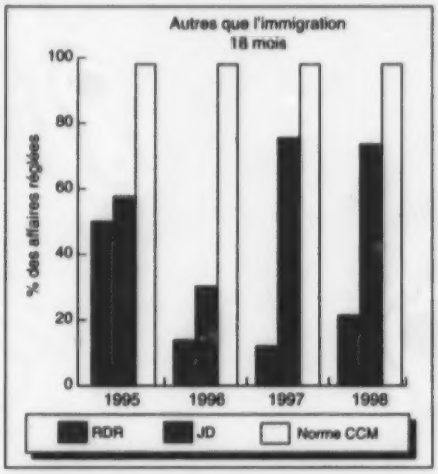

Tableau 13 : Section de première instance
Règlement dans les 18 mois de l'introduction (en %)
(Immigration)

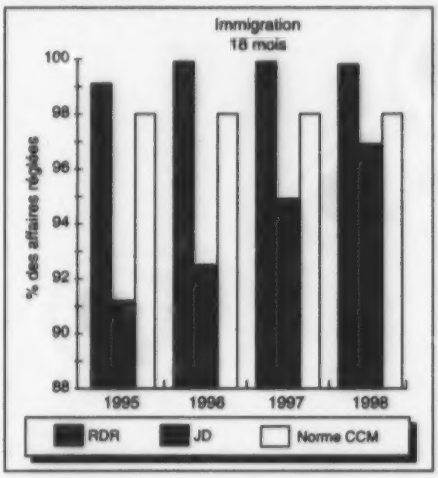

Les tableaux 12 et 13 comparent le pourcentage des règlements qui sont intervenus dans les 18 mois de l'introduction de l'instance par rapport à la norme de 98% du Conseil canadien de la magistrature.

Tableau 14 : Section de première instance
Règlement dans les 24 mois de l'introduction (en %)
(Sauf en matière d'immigration)

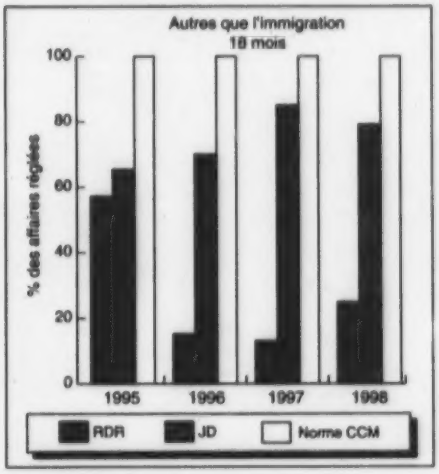

Tableau 15 : Section de première instance
Règlement dans les 24 mois de l'introduction (en %)
(Immigration

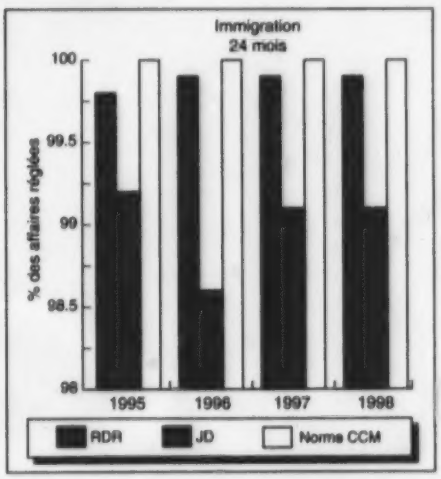

La norme du Conseil canadien de la magistrature prévoit que toutes les instances devant la Cour devraient être réglées dans les 24 mois de leur introduction. Les tableaux 14 et 15 comparent les résultats de la Cour à cette norme.

Comme on peut le voir dans les tableaux 11, 13 et 15, la Cour fait toujours mieux que la norme lorsqu'il s'agit de demandes de contrôle judiciaire dans des affaires d'immigration. En 1998, pour les demandes qui ont été agréées, ou dans les affaires d'immigration où il n'était pas nécessaire de présenter une demande, 69% des affaires ont été réglées dans les 12 mois de leur introduction. Ce pourcentage atteignait 96,9% dans les 18 mois et 99,1% dans les 24 mois.

Les tableaux 10, 12 et 14 font ressortir que, même si la Cour n'a pas encore atteint la norme fixée par le Conseil canadien de la magistrature dans les affaires autres que l'immigration (à une exception près[7]), les règlements par jugement suite à une audition sont beaucoup plus rapides que toutes les autres forme de règlement, soit par entente hors-cours, désistement ou rejet pour retard.

État des causes pendantes

Tableau 16 : Section de première instance
État des causes pendantes au 31 décembre 1998
(Sauf en matière d'immigration)

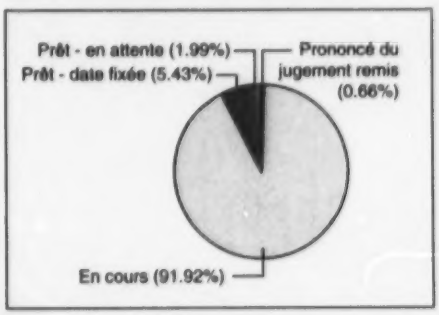

Le tableau 16 montre le répertoire des causes pendantes autres qu'en matière d'immigration, au 31 décembre 1998. Il y avait 48 affaires en délibéré à la fin de l'année et 544 causes étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. Les dates d'audition avaient été fixées pour 398 d'entre elles, et il en restait 146

[7] En 1995, le pourcentage des règlements hors-cours était plus élevé que celui des règlements par jugement.

dont il fallait fixer les dates d'audition. Sur les 7 326 causes au répertoire, 6 734 n'étaient pas encore prêtes à être entendues.

Au 31 décembre 1998, le répertoire des causes pendantes en matière d'immigration devant la Section de première instance s'élevait à 2 857 dont 2 305 demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire. On comptait 24 affaires en délibéré (0,84 %). 832 (29,12 %) étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. Les dates d'audition avaient été fixées pour 304 de ces instances, et 504 demandes d'autorisations étaient prêtes à être entendues, mais ne l'avaient pas encore été. Parmi les 2 025 (70,87 %) instances qui n'étaient pas encore prêtes, 1 593 étaient des demandes d'autorisation et de contrôle judiciaire.

Âge des causes pendantes

Le tableau 17 montre l'âge des causes pendantes autres que l'immigration, à chacune des six dates de rapport.

Tableau 17 : Section de première instance
Âge des causes pendantes
(Sauf en matière d'immigration)

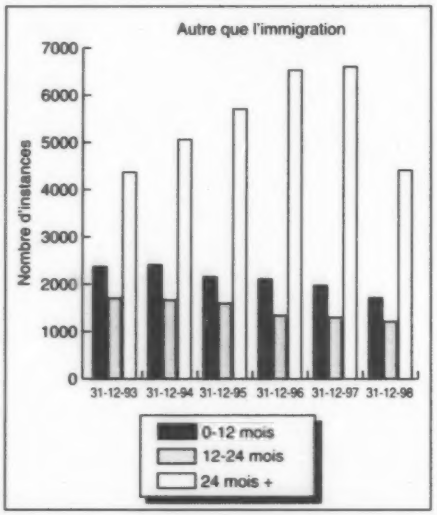

Au 31 décembre 1993, 52 % des causes pendantes (4 366 instances) dataient de plus de deux ans.

Ce chiffre est monté à 67 % (6 602 instances) au 31 décembre 1997. Avec l'entrée en vigueur des *Règles de la Cour fédérale (1998)*, on a effectué un examen de l'état de l'instance pour déterminer lesquels, parmi les vieux dossiers sont encore actifs, pour que la Cour délivre des ordonnances rejetant les instances inactives. Suite à cet examen, le nombre de causes pendantes datant de plus de deux ans est tombé à 4 406 (60 %) au 31 décembre 1998. Comme l'examen se poursuit, il est prévu que ce chiffre diminuera encore en 1999.

Cela contraste nettement avec la répartition par âge des causes pendantes en matière d'immigration, illustrée au tableau 18.

Tableau 18 : Section de première instance
Âge des causes pendantes au 31 décembre 1998
Instances en matière d'immigration seulement

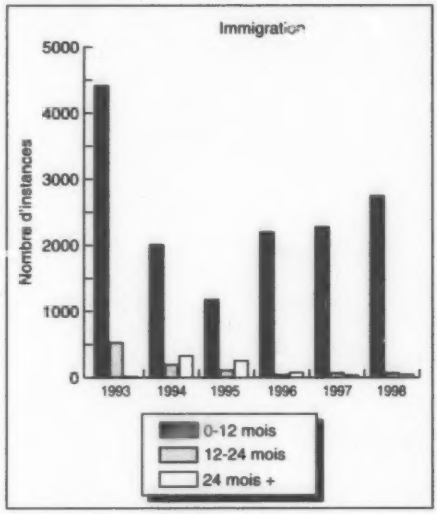

À chaque date de rapport, la grande majorité des causes pendantes en matière d'immigration avaient moins de 12 mois.

5.0 ACTIVITÉS DU GREFFE

5.1 Vue d'ensemble

Le greffe assure le soutien nécessaire au jugement des affaires soumises à la Cour et à l'exécution des décisions. Il veille à ce que tous aient accès à la justice sans difficultés, retards ou inconvénients. Cette mission découle de la règle 3 des *Règles de la Cour fédérale, 1998*, aux termes de laquelle celles-ci « sont interprétées et appliquées de façon à permettre d'apporter une solution au litige qui soit juste et la plus expéditive et économique possible ».

Les attributions principales du greffe sont prévues à la partie 2 des *Règles* sous le titre Administration de la Cour: bureaux de la Cour; tenue de livres et registres, et dépôt de documents; organisation des audiences de la Cour; et mise à la disposition du public des dossiers de la Cour.

Tous les actes de procédure et communications entre la Cour et les plaideurs ou leurs avocats passent par le greffe. Des agents désignés nommément exercent des fonctions quasi judiciaires : taxation des frais et dépens, évaluation des dommages-intérêts, saisies de navires, de cargaisons ou de traites en droit maritime, et établissement des états de collocation conformes au *Code civil* du Québec. Le personnel du greffe assume les mêmes attributions auprès de la Cour d'appel de la Cour martiale du Canada.

5.2 Rapport du Vérificateur général

Le 22 avril 1997, le Vérificateur général a déposé à la Chambre des communes un rapport sur la Cour fédérale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt. En ce qui concerne les activités du greffe, le rapport a fait plusieurs recommandations d'améliorations, qui ont été mises en oeuvre par le greffe et décrites dans le Rapport annuel de 1997. Le greffe a aussi proposé des économies dans les services directs aux juges. Il a de plus donné suite à la recommandation portant qu'il fallait évaluer l'efficacité des modes de gestion des dossiers judiciaires de la Cour et favoriser l'utilisation des meilleures méthodes.

La gestion des instances est prévue par les nouvelles *Règles de la Cour fédérale, 1998*, entrées en vigueur le 25 avril 1998. Ce nouveau système, qui prévoit une implication plus directe des juges dans le processus des litiges devant la Cour, devrait permettre d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Cour dans le règlement des affaires dont la Cour est saisie. Le greffe a mis au point des systèmes informatisés pour appuyer la mise en oeuvre de la gestion des instances, ainsi que donné une formation opérationnelle en 1998. La mise en oeuvre de ces systèmes par le greffe est décrite plus en détail à la partie 5.5. Une évaluation de l'impact de ces nouvelles façons de faire quant aux avantages acquis, à l'augmentation des besoins en ressources du greffe, et une recherche des meilleures méthodes pour y faire face, ne peut être faite en ce moment car il faudra plus de données et d'information qu'on n'en possède présentement.

5.3 Locaux

Bureau principal d'Ottawa

Le besoin en locaux convenables pour la Cour à Ottawa se fait de plus en plus pressant avec le temps, au fur et à mesure que la croissance de l'organisation exerce des pressions sur les locaux existants. Les juges de la Cour d'appel et de la Section de première instance ont leurs bureaux dans des immeubles différents et le personnel de la Cour est éparpillé entre plusieurs immeubles. Les plans de construction d'un nouvel édifice de la Cour fédérale avaient reçu l'approbation préliminaire des ministres du Conseil du Trésor en février 1990, mais le projet est présentement en suspens. Il est plus essentiel que jamais que le problème des locaux de la Cour fédérale soit résolu par la consolidation de ses activités dans un seul immeuble, afin d'éviter la congestion des locaux et de favoriser un déploiement efficace des ressources.

Bureau local de Vancouver

Les plans de consolidation des activités dans un seul immeuble sont présentement à l'étape finale de préparation.

Bureau local de Toronto

Une évaluation des besoins à long terme est en cours, avec la participation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. L'objectif est d'évaluer le marché des locaux au centre-

ville de Toronto et de trouver une façon de répondre aux besoins de la Cour au moment où le bail des locaux actuels viendra à expiration.

5.4 Instances administratives

Diverses lois fédérales prévoient le dépôt de certificats, de décisions ou d'ordonnances d'offices fédéraux auprès de la Cour fédérale, Section de première instance. Une fois déposées au greffe, ces « instances administratives » acquièrent le statut d'un jugement de la Cour. Toutefois, comme elles sont traitées généralement par les agents du greffe, elles ne sont pas incluses dans le répertoire du PRR.

Leur nombre a augmenté de façon constante, à l'exception de l'année 1997, passant de 8 610 en 1991 à 16 298 en 1998.

Tableau 19 : Instances administratives introduites

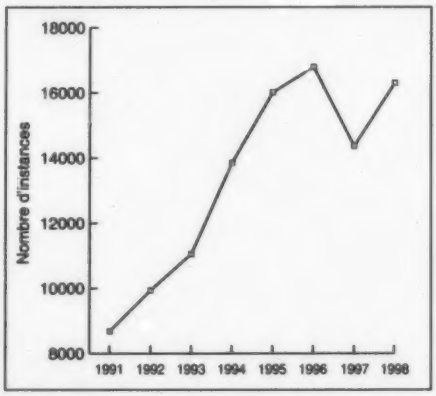

5.5 Gestion des instances

Les nouvelles *Règles de la Cour fédérale (1998)*, incorporant un système de gestion des instances, sont entrées en vigueur le 25 avril 1998. La gestion des instances est un moyen de coordonner les processus et les ressources de la Cour de manière à traiter rapidement les instances, de leur introduction jusqu'à leur conclusion, peu importe le genre de règlement. Elle comporte une surveillance active, par la Cour, du déroulement des instances déposées, et introduit plusieurs nouvelles activités de contrôle, comme les examens de l'état de l'instance, les services de règlement des litiges, les conférences de gestion des instances et les instances à gestion spéciale.

En 1998, le greffe a mis en oeuvre un système intégré de composantes technologiques et de services de soutien qui font que la Cour a maintenant à sa disposition un système de gestion des dossiers qui est à la fois complet et informatisé. Les composantes principales de ce système comprennent: un inventaire informatisé des affaires en cours (le Programme de réduction des retards - PRR), qui peut mesurer le temps écoulé entre les diverses étapes du processus d'avancement d'une affaire et faire rapport en conséquence; un système informatisé de fixation des audiences (le Module de fixation des audiences - MFA), qui sert à l'attribution des causes et à l'affectation des juges, des locaux et des ressources humaines; un registre informatisé (le Système de gestion des instances), qui prévoit l'inclusion des dossiers non informatisés; des disponibilités pour les télé/vidéoconférences; le dépôt de documents par télécopieur; un logiciel de statistiques et un logiciel de courrier électronique (*Groupwise*).

Ces nouveaux développements placent le greffe à l'avant-garde dans la gestion informatisée des dossiers. En plus de permettre à la Cour d'atteindre ses objectifs dans la gestion des instances, ce système intégré aide aussi le greffe à mieux tirer parti de ses ressources limitées face à l'accroissement de la demande de services.

5.6 Automatisation

Tous les bureaux du greffe ont accès à la base de données centrale de la Cour, le Système de gestion des instances, au moyen d'un large réseau local. Ce système mémorise et communique les informations sur les instances, les répertorie, suit les dossiers au moyen de codes zébrés, et produit des rapports statistiques. Le public a maintenant accès au Système de gestion des instances au comptoir dans tous les bureaux de la Cour fédérale (ayant leur propre personnel).

En 1998, tous les systèmes informatiques et logiciels a été inventoriés pour déterminer le niveau de préparation du greffe face au problème posé par l'an 2000. Le greffe a informé le Secrétariat du Conseil du Trésor que tous ses systèmes et équipements informatiques, à une exception près, pourront franchir le cap

de l'an 2000 sans encombre. Le système qui reste, celui des comptes en fiducie, sera prêt en juin 1999.

Le Système de gestion des instances du greffe a été amélioré en 1998 pour répondre aux nouvelles procédures découlant de l'introduction des *Règles de la Cour fédérale, 1998*. La mise sur pied du système de gestion des instances a exigé des modifications importantes aux systèmes, qui ont été réalisées en deux étapes. L'étape I a vu l'introduction de composantes permettant d'enregistrer les causes et d'en suivre le déroulement conformément aux nouveaux délais-cibles des *Règles*. L'étape II a consisté à inclure des composantes permettant de produire des rapports sur le suivi, l'état du dossier, la vérification et les statistiques pertinentes. Le nouveau système du greffe permet de faire des recherche ad hoc en direct des données statistiques et autres informations pertinentes, comme les délais, l'identification des causes et les diverses catégories pertinentes.

En mai 1998, le greffe a initié la migration de ses systèmes de la plate-forme VAX 7610 à la plate-forme Alpha 4000. La plate-forme Alpha 4000 a un meilleur rendement sous plusieurs aspects, notamment une vitesse de traitement trois fois plus rapide. Afin de faire migrer le Système de gestion des instances et autres systèmes du greffe, tels que les systèmes d'information de gestion sur les ressources humaines, il a aussi fallu apporter des améliorations à la base relationnelle de données de gestion (ORACLE) et aux systèmes connexes. Une nouvelle méthodologie de vérification a été mise en place pour assurer que le rendement de tous les systèmes puisse être comparé aux résultats attendus, sur les plans de la qualité et de la quantité, et qu'on puisse en faire rapport. La migration à ce nouvel environnement est prévue en mars 1999.

Un projet de remplacement des postes de travail a été lancé en 1998, prévoyant la substitution d'ordinateurs Pentium II aux anciens 386 et 486, et le passage de Microsoft Windows pour réseau à Microsoft Windows 95. Ce projet prévoit le passage des serveurs du réseau à Intranetware et l'introduction de Novell Zenworks, afin de diminuer les coûts de gestion des postes de travail et des logiciels en réseau, ainsi qu'une fonction Aide améliorée. Ce projet devrait être terminé dans tous nos bureaux d'ici mai 1999.

Toujours en 1998, un meilleur système de communication a été mis sur pied, augmentant la bande passante permettant d'accéder aux systèmes majeurs du greffe, comme le Système de gestion des instances, ainsi que la capacité d'accès aux ressources de l'Internet, comme QuickLaw. L'équipement en cause a été remplacé en 1998 dans la Région de la capitale nationale et il en sera de même dans les autres bureaux d'ici mai 1999.

5.7 Formation des agents du greffe

Le service de formation du greffe a poursuivi son programme de formation des agents du greffe en 1998. Ce programme comprend une grande variété de modules sur les responsabilité du greffe et sur les formalités de procédure. La révision des modules pour y incorporer les procédures de gestion des instances prévues aux nouvelles *Règles de la Cour fédérale, 1998*, a commencé en 1998. Ce projet a pris du retard à cause de la réaffectation des ressources rendue nécessaire par le projet du Conseil du Trésor d'introduire un nouveau système de classification de tous les employés; il est maintenant prévu se terminer en juin 1999.

Le programme de formation des agents du greffe est à la disposition de tout le personnel du greffe à travers le Canada. Afin de réaliser des économies, ce programme est en cours de conversion en formation assistée par ordinateur. Une fois la conversion terminée, le programme pourra être dispensé partout au Canada par l'entremise de l'Intranet de la Cour fédérale. Il est également offert aux étudiants avancés du programme d'administration judiciaire et quasi judiciaire du Seneca College (Toronto) et du programme de Techniques juridiques du Collège Ahuntsic de Montréal. On projette de le rendre accessible en 1999 à d'autres collèges en Ontario et en Colombie-Britannique.

5.8 Gestion financière

Les détails relatifs aux programmes financiers de la Cour figurent dans les plans de dépense annuels inclus dans le Budget

des dépenses principal déposé au Parlement, et dans le Rapport de rendement annuel du greffe de la Cour. On peut obtenir un exemplaire du Budget principal auprès du Groupe Communication Canada ou des librairies associées. En voici un résumé :

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1999-2000	Prévu 1998-99	Réel 1997-98
Personnel			
Traitements et salaires	18 062	19 832	17 538
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 613	3 899	3 144
Somme partielle	21 675	23 731	20 682
Biens et services			
Transports et communications	1 600	2 005	1 541
Information	467	254	317
Services professionnels et spéciaux	3 790	4 069	3 790
Location	283	403	283
Achat de services de réparation et d'entretien	262	208	262
Services publics, fournitures et approvisionnement	1 592	1 778	1 592
Dépenses en capital secondaires*	1 595	1 081	2 469
Somme partielle	9 589	9 798	10 254
Total des dépenses	31 264	33 529	30 937

** Le facteur « dépenses en capital secondaires » correspond au montant qui reste après que le montant des dépenses en capital a été décidé. D'après les principes qui sous-tendent le budget de fonctionnement, ces ressources sont censées être interchangeables avec les dépenses touchant le personnel et celles qui concernent les biens et services.*

5.9 Personnel du greffe

Le projet d'adoption d'une nouvelle Norme générale de classification (NGC) a été lancé en 1998 par le Conseil du Trésor. Son objectif est d'assurer que la description et l'évaluation des tâches effectuées au sein de la Fonction publique du Canada répondent aux critères d'universalité, de non-sexisme et de simplicité. Le CT prévoit que le passage à la nouvelle norme, qui s'applique employés du greffe de la Cour fédérale, se fera en 1999.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le CT en 1998 pour le projet de NGC, ce qui a été fait, il a fallu les efforts conjugués du comité directeur et du groupe de mise en oeuvre ainsi que la parti-cipation active de tous les secteurs du greffe. Le personnel du greffe a reçu la formation requise pour la NGC, et les projets de descriptions de tâches et les évaluations préliminaires ont été réalisés dans les délais impartis. Le greffe a aussi participé à des séminaires inter-organisations sur la NGC et a accueilli des fonctionnaires d'autres organismes publics à ses séances de formation.

Le projet de NGC a eu in impact important sur l'utilisation des ressources du greffe. Les délais très courts, conjugués à l'importance de la tâche à accomplir, ont fortement taxé les ressources disponibles, non seulement pour d'autres projets mais aussi pour les tâches courantes. Le greffe a fait l'impossible pour minimiser l'impact de ce projet sur ses opérations. De plus, il a offert une aide additionnelle au Conseil du Trésor, au besoin.

En octobre 1998, la Cour fédérale du Canada et la Commission de l'immigration et du statut du réfugié ont été les hôtes de la Troisième conférence annuelle de l'Association internationale des juges aux affaires des réfugiés. Le greffe a aussi participé, en 1998, au forum inter-organisations connu sous le nom de Réseau des administrateurs de petits organismes, pour échanger des idées et renseignements utiles quant aux relations avec les agences centrales du gouvernement fédéral.

5.10 Équité en matière d'emploi

Le greffe, où sont représentées de nombreuses nationalités, est un reflet de la diversité de la population canadienne dans son ensemble. En 1997-1998, la représentation des groupes désignés y était supérieure à la moyenne dans la fonction publique, sauf en ce qui concerne le groupe des autochtones. Au 31 mars 1998, la représentation des groupes au greffe était comme suit:

- 278 femmes (66% des employés)
- 25 personnes déclarant avoir un handicap (6% des employés)
- 23 personnes déclarant être des minorités visibles (5% des employés); et
- 8 personnes déclarant être des autochtones (2% des 422 employés interrogés).

Ces chiffres représentent une augmentation pour les quatre groupes désignés par rapport à l'an dernier. Toutefois, le greffe cherche à augmenter la représentation des minorités visibles et des autochtones de façon à mieux s'aligner sur les données actuelles du marché du travail. Des efforts sont consacrés à encourager chez nos employés une meilleure prise en compte de l'importance de la diversité sociale. De la formation est offerte à ce sujet aux employés et les cadres ont accès à des cours de gestion de la diversité.

Les bâtiments où est logée la Cour fédérale du Canada sont accessibles en fauteuil roulant. La plupart des ascenseurs sont dotés de codes en braille et/ou d'indicateurs sonores automatiques aux étages. Les stationnements d'Ottawa, et de nos bureaux locaux où travaillent des fonctionnaires fédéraux dans toutes les régions du Canada, comportent des espaces réservés aux personnes ayant un handicap. Des rampes, des toilettes, des vestiaires et des fontaines sont aussi adaptés à leurs besoins.

Le employés qui ont besoin de dispositifs spéciaux, tels des amplificateurs de volume pour le téléphone, des appareils de télécommunications pour les personnes souffrant de troubles de l'ouïe ou de la parole (ATS ou ATME), et du matériel informatique adapté en ont reçu. Les clients souffrant de troubles de l'ouïe ou de la parole peuvent communiquer avec le greffe à travers le Canada au moyen d'un appareil ATS ou via des services d'interprétation de sociétés de télécommunications.

Annexe 1

BUREAU DE LA COUR FÉDÉRALE DU CANADA

BUREAUX PRINCIPAL - OTTAWA
Ottawa (Ontario)
K1A 0H9

Section d'appel
Téléphone : (613) 996-6795
Télécopieur : (613) 952-7226

Section de première instance
Téléphone : (613) 992-4238
Télécopieur : (613) 952-3653

BUREAUX LOCAUX

ALBERTA - CALGARY
Dan Buell
Administrateur de district
3e étage
635, Eighth Avenue sud-ouest
Calgary (Alberta) T2P 3M3

Téléphone : (403) 292-5920
Télécopieur : (403) 292-5329

ALBERTA - EDMONTON
R. Orrin J. Splane
Administrateur de district
Scotia Place, Tour 1, bureau 530
10060, avenue Jasper
Edmonton (Alberta) T5J 3R8

(Adresse postale : C.P. 51)
Téléphone : (780) 495-4651
Télécopieur : (780) 495-4681

COLOMBIE-BRITANNIQUE - VANCOUVER
Charles E. Stinson
Directeur, région de l'Ouest
Pacific Centre
700, rue West Georgia
Vancouver (Colombie-Britannique)
V7Y 1B6

(Adresse postale : C.P. 10065)
Téléphone : (604) 666-3232
Télécopieur : (604) 666-8181

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD - CHARLOTTETOWN
E. Dorothy Kitson
Administrateur de district
Sir Henry Louis Davies Law Courts
42, rue Water
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)
C1A 8B9

(Adresse postale : C.P. 2200)
Téléphone : (902) 368-0179
Télécopieur : (902) 368-0266

MANITOBA - WINNIPEG
Terry Johnston
Administrateur de district
363, rue Broadway, 4e étage
Winnipeg (Manitoba) R3C 3N9

Téléphone : (204) 983-2509
Télécopieur : (204) 983-7636

NOUVEAU- BRUNSWICK - FREDERICTON
Willa Doyle
Agent de greffe principal
82, rue Westmorland, bureau 100
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 3L3

Téléphone : (506) 452-3016
Télécopieur : (506) 452-3584

NOUVEAU-BRUNSWICK - SAINT JOHN
George S. Thériault
Administrateur de district
Édifice Provincial, pièce 413
110, rue Charlotte
Saint John (Nouveau-Brunswick)
E2L 2J4

Téléphone : (506) 636-4990
Télécopieur : (506) 658-3070

NOUVELLE-ÉCOSSE - HALIFAX
François Pilon, Administrateur de district
1801, rue Hollis, 17e étage
Bureau 1702
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4

Téléphone : (902) 426-3282
Télécopieur : (902) 426-5514
La salle d'audience :
The Law Court Building
1815, rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 1S7

ONTARIO - TORONTO
Peter P. Pace
Directeur, région de l'Ontario
7e étage, 330, avenue University
Toronto (Ontario) M5G 1R9

Téléphone : (416) 973-3356
Télécopieur : (416) 954-0647
Première instance
(416) 973-2154
Appel/Immigration

Les salles d'audience :
330, avenue University
5e, 8e et 9e étages
361, avenue University
Salle d'audience 4-10

QUÉBEC - QUÉBEC
Agent de greffe principal
Palais de Justice, salle 500 A
300, boulevard Jean Lesage
Québec (Québec)
G1K 8K6

Téléphone : (418) 648-4920
Télécopieur : (418) 648-4051

SASKATCHEWAN - SASKATOON
Dennis Berezowsky
Administrateur de district
The Court House
520, Spadina Crescent est
Saskatoon (Saskatchewan)
S7K 2H6

Téléphone : (306) 975-4509
Télécopieur : (306) 975-4818

TERRITOIRE DU YUKON - WHITEHORSE
Thomas E. Ullyett
Administrateur de district p.i.
Andrew A. Phillipsen Law Centre
2134, avenue Second
Whitehorse (Territoire du Yukon)
Y1A 5H6

(Adresse postale : C.P. 2703, Y1A 2C6)
Téléphone : (403) 667-5441
Télécopieur : (403) 667-4116

QUÉBEC - MONTRÉAL
Monique Giroux
Directeur, région du Québec
30, rue McGill
Montréal (Québec)
H2Y 3Z7

Téléphone : (514) 283-4820
Télécopieur : (514) 283-6004
Première instance/Appel
(514) 283-5388
Immigration

SASKATCHEWAN - REGINA
Gordon K. Dauncey
Administrateur de district p.i.
The Court House
2425, avenue Victoria
Regina (Saskatchewan) S4P 3V7

Téléphone : (306) 780-5268
Télécopieur : (306) 780-6990

TERRE-NEUVE - ST. JOHN'S
Louise King
Sous-Administrateur de district
The Court House
rue Duckworth
St. John's (Terre-Neuve)
A1C 5M3

(Adresse postale : C.P. 937)
Téléphone : (709) 772-2884
Télécopieur : (709) 772-6351

TERRITOIRES DU NORD-OUEST - YELLOWKNIFE
Lysette Deyelle
Administrateur de district
The Court House
4905, 49th Street
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)
X1A 2L9

(Adresse postale : C.P. 1320)
Téléphone : (403) 873-2044
Télécopieur : (403) 873-0291

Annexe 2

Quelques lois en vertu desquelles la Cour fédérale exerce sa compétence

Accès à l'information, Loi sur l'
Accise, Loi sur l'
Accord de libre-échange nord-américain, Loi se mise en oeuvre de l'
Agence spatiale canadienne, Loi sur l'
Approvisionnements d''énergie, Loi d'urgence sur les
Arbitrage commercial, Loi sur l'
Associations coopératives de crédit, Loi sur les
Assurance-chômage, Loi sur
Assurance-emploi, Loi sur l'
Banques, Loi sur les
Biens en déshérence, Loi sur les
Brevets, Loi sur les
Cabotage, Loi sur le
Chemins de fer nationaux du Canada, Loi sur les
Citoyenneté, Loi sur la
Code canadien du travail
Code criminel
Compensation et le règlement des paiements, Loi sur la
Concurrence, Loi sur la
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, Loi sur le
Contrôle de l'énergie atomique, Loi sur le
Contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses, Loi sur le
Convention relative aux contrats de vente internationale de marchandises, Loi sur la
Conventions des Nations Unies concernant les sentences arbitrales étrangères, Loi sur la
Cour canadienne de l'impôt, Loi sur la
Cour suprême, Loi sur la
Dessins industriels, Loi sur les
Détermination de la participation et du contrôle canadiens, Loi sur la
Divorce, Loi sur le
Douanes, Loi sur les
Droit d'auteur, Loi sur le
Droits de la personne, Loi canadienne sur les
Eaux des Territoires du Nord-Ouest, Loi sur les
Eaux du Yukon, Loi sur les
Emploi dans la fonction publique, Loi sur l'
Enrôlement à l'étranger, Loi sur l'
Équité en matière d'emploi, Loi sur l'
Exportation et l'importation de biens culturels, Loi sur l'
Expropriation, Loi sur l'
Faillite et l'insolvabilité
Forces hydrauliques du Canada, Loi sur les
Formation, Loi nationale sur la
Gendarmerie Royale du Canada, Loi sur la
Grains du Canada, Loi sur les
Hydrocarbures, Loi fédérale sur les
Immigration, Loi sur l'
Impôt sur le revenu, Loi de l'
Impôt sur les revenus pétroliers, Loi sur l'
Indiens, Loi sur les
Inventions des fonctionnaires, Loi sur les
Langues officielles, Loi sur les
Marine marchande du Canada, Loi sur la
Marquage des bois, Loi sur le
Marques de commerce, Loi sur les
Mesures spéciales d'importation, Loi sur les
Mesures d'urgence, Loi sur les
Normes de prestation de pension, Loi sur les
Office des droits de surface du Yukon, Loi sur l'
Office national de l'énergie, Loi sur l'
Pêches, Loi sur les
Pipe-line du Nord, Loi sur le
Prestations d'adaptation pour les travailleurs, Loi sur les
Preuve au Canada, Loi sur la
Production de défense, Loi sur la
Produits agricoles au Canada, Loi sur les
Programme d'encouragement du secteur pétrolier, Loi sur le
Protection de l'environnement, Loi sur la
Protection des obtentions végétales, Loi sur la
Protection des renseignements personnels, Loi sur la
Radiocommunication, Loi sur la
Radiodiffusion, Loi sur la
Régime de pensions du Canada
Réparation consécutive à une interruption des services postaux, Loi de
Responsabilité civile de l'État et le contentieux administratif, Loi sur la
Sécurité ferroviaire, Loi sur la
Sécurité des véhicules automobiles, Loi sur la
Service canadien du renseignement de sécurité, Loi sur le
Sociétés d'assurance, Loi sur les
Société d'assurance-dépôts du Canada, Loi sur la
Société de développement du Cap-Breton, Loi sur la
Société du crédit agricole, Loi sur la
Sociétés de fiducie et de prêt, Loi sur les
Statut de l'artiste, Loi sur le
Système correctionnel et la mise en liberté sous condition, Loi sur le
Taxe d'accise, Loi sur la
Télécommunications, Loi sur les
Titres de biens-fonds, Loi sur les
Topographies de circuits intégrés, Loi sur les
Traité des eaux limitrophes internationales, Loi du
Transports au Canada, Loi sur les
Tribunal canadien du commerce extérieur, Loi sur le
Tribunal de la concurrence, Loi sur le